

PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sommaire

PRESENTATION GLOBALE----- 3

Le cadre comptable	4
Autorisations de programmes: Evolution du stock	8

PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL----- 12

Section d'investissement	13	Section de fonctionnement	51
-Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté	14	-Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	52
-Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	16	-Chapitre 011 : Charges à caractère général	54
-Chapitre 024 : Produits de cessions d'immobilisations	18	-Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	67
-Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	20	-Chapitre 013 : Atténuations de charges	70
-Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	22	-Chapitre 14 : Atténuations de produits	72
-Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	24	-Chapitre 015 et 017 : Revenu minimum d'insertion/Revenu de solidarité active	74
-Chapitre 13 : Subventions d'investissement	26	-Chapitre 016 : Allocation départementale personnalisée d'autonomie	78
-Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	30	-Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (dépenses)	81
-Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32	-Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	83
-Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	37	-Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	85
-Chapitre 21 et 23 : Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	43	-Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	87
-Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	50	-Chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	104
		-Chapitre 66 : Charges financières	106
		-Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	108
		-Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	110
		-Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	111
		-Chapitre 73 : Impôts et taxes	113
		-Chapitre 731 : Impositions directes	119
		-Chapitre 74 : Dotations et participations	123
		-Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	130
		-Chapitre 76 : Produits financiers	134
		-Chapitre 77 : Produits exceptionnels	135
		-Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions	139

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT-----141

- Section d'investissement	142
- Section de fonctionnement	146

PRESENTATION GLOBALE

LE CADRE COMPTABLE
DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CADRE COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

1. Les résultats globaux du compte administratif 2015

1.1. Le budget principal

Pour le budget principal, sections d'investissement et de fonctionnement confondues, les réalisations en mouvements budgétaires, y compris la reprise des résultats antérieurs sont les suivantes:

Dépenses	2 235 361 367,35 €
Recettes	2 281 412 609,09 €
Excédent comptable	46 051 241,74 €

1.1.1. Les grandes masses du compte administratif 2015 (budget principal)

<i>million d'euros</i>	Situation réelle	Opérations d'ordre	Total
a) Excédent comptable à la clôture de l'exercice 2014 reporté			
Investissement	-54,823		-54,823
Fonctionnement	48,870		48,870
b) Affectation des résultats de fonctionnement			
Investissement	54,823		54,823
Fonctionnement	48,870		48,870
c) Recettes 2015 (hors excédent comptable reporté)			
Investissement	198,899	79,889	278,789
Fonctionnement	1 933,628	20,125	1 953,754
d) Dépenses 2015 (hors déficit reporté)			
Investissement	232,829	32,909	265,738
Fonctionnement	1 847,695	67,105	1914,800
e) Excédent comptable à la clôture de l'exercice 2015			
Investissement	-88,753	46,980	-41,772
Fonctionnement	134,804	-46,980	87,824
Total			46,051

1.1.2. La formation de l'excédent du budget principal exercice 2015

(Millions d'euros)

	Prévisions BP+ DM + VC	Compte administratif	Écart en valeur ab- solue	Restes à réaliser	Excédent financier
Dépenses budgétaires to- tales :					
Investissement	356,330	320,561	35,769		
Fonctionnement	1 985,774	1 914,800	70,973		
Recettes budgétaires to- tales :					
Investissement	356,330	278,789	98,250		
Fonctionnement	1 985,774	2 002,624	11,678		
Excédent global		46,051			46,051
Déficit d'investissement		-41,772			-41,772
Excédent de fonctionnement		87,824			87,824

1.1.3. L'excédent financier 2015 du budget principal

Excédent comptable global:	46,051 millions d'euros
Reste à réaliser en dépenses:	0,000 millions d'euros
Excédent financier:	46,051 millions d'euros

1.2. **Le budget annexe d'assainissement**

Le budget annexe d'assainissement fait apparaître les résultats suivants (toutes sections confondues) :

(Millions d'euros)

	Budget annexe d'assainissement
Dépenses	97,045
Recettes	105,517
Excédent comptable	8,471

1.3. **Les résultats tous budgets confondus**

Dépenses:	2 332,407 millions d'euros
Recettes:	2 386,930 millions d'euros
Excédent comptable:	54,523 millions d'euros
Reste à réaliser en dépenses:	0,000 million d'euros
Excédent financier:	54,523 millions d'euros

2. Les réalisations budgétaires pour 2015

2.1. Investissement (en mouvements réels)

(en millions d'euros)

	CA 2014		BP 2015		CA 2015		Evolution du CA 2015 / 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	323,149	221,719	277,574	184,765	287,652	198,899	-10,98 %	-10,29 %
Budget annexe d'assainissement	46,116	19,984	35,670	13,177	48,605	20,652	5,40 %	3,34 %
Total	369,265	241,703	313,245	197,942	336,257	219,551	-8,94 %	-9,16 %

2.2. Fonctionnement (en mouvements réels)

(en millions d'euros)

	CA 2014		BP 2015		CA 2015		Evolution du CA 2015/ 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 800,293	1 950,593	1 805,104	1 898,015	1 847,695	1 982,499	2,63 %	1,64 %
Budget annexe d'assainissement	25,157	58,343	27,195	49,688	25,535	61,959	1,50 %	6,20 %
Total	1 825,450	2 008,936	1 832,300	1 947,703	1 873,230	1 995,600	2,62 %	1,77 %

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Evolution du stock

Missions/Programmes <i>en millions d'euros</i>	Stock AP 31/12/14	AP 2015	Ajustement	Réalisé	Stock AP 31/12/15
Dépenses					
Autonomie	3,056	1,800	0,000	0,503	4,353
Personnes handicapées	0,745	0,500	0,000	0,094	1,151
Personnes âgées	2,311	1,300	0,000	0,409	3,202
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	12,393	13,950	-0,472	1,379	24,492
Sport et loisirs	12,393	13,950	-0,472	1,379	24,492
Culture, patrimoine, archives	3,082	0,300	0,714	0,423	3,673
Archives	0,109	0,000	0,013	0,055	0,067
Culture	2,973	0,300	0,701	0,368	3,606
Développement et attractivité des territoires	34,676	16,417	0,000	12,727	38,365
Aménagement	2,850	1,000	0,000	0,206	3,644
Développement économique et promotion du territoire	5,810	0,000	0,000	0,322	5,488
Politique de la ville et habitat	26,016	15,417	0,000	12,200	29,233
Direction et animation de l'action départementale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Pilotage et Stratégie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Écologie urbaine	107,610	35,022	17,193	20,497	139,329
Assainissement	75,679	29,532	17,175	14,681	107,705
Biodiversité et nature en ville	13,018	5,390	0,018	4,924	13,503
Cadre de vie	18,913	0,000	0,000	0,892	18,021
Qualité de l'environnement urbain	0,000	0,100	0,000	0,000	0,100
Éducation et jeunesse	161,028	49,500	10,458	59,788	161,198
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	159,324	49,500	10,458	59,788	159,494
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	0,000	1,704
Enfance et famille	1,739	3,368	-0,107	0,520	4,480
Accueil de la petite enfance	1,248	2,597	0,000	0,479	3,366
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,491	0,771	-0,107	0,041	1,114
Réseau routier et mobilité durable	232,625	29,200	16,984	49,944	228,863
Mobilité durable	47,231	0,000	0,000	4,045	43,186
PDU et infrastructures de transports en commun	148,161	7,000	-0,403	21,538	133,220
Réseau routier	37,233	22,200	17,386	24,361	52,457
Supports internes	44,055	31,882	0,840	16,938	59,840
Bâtiments départementaux	36,852	30,616	-1,417	10,424	55,628
Logistique	0,220	0,000	-0,106	0,022	0,092
Systèmes d'informations	6,983	1,266	2,363	6,492	4,120
Total	600,264	181,438	45,611	162,719	664,594

Missions/Programmes <i>en millions d'euros</i>	Stock AP 31/12/14	AP 2015	Ajustement	Réalisé	Stock AP 31/12/15
Recettes					
Autonomie	0,751	0,000	0,000	0,000	0,751
Personnes handicapées	0,751	0,000	0,000	0,000	0,751
Personnes âgées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sport et loisirs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Culture, patrimoine, archives	1,000	0,000	0,000	0,000	1,000
Archives	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Culture	1,000	0,000	0,000	0,000	1,000
Développement et attractivité des territoires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Aménagement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Développement économique et promotion du territoire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Politique de la ville et habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Direction et animation de l'action départementale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Pilotage et Stratégie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Écologie urbaine	34,640	16,236	1,093	5,167	46,802
Assainissement	17,357	16,236	-0,002	2,670	30,921
Biodiversité et nature en ville	8,457	0,000	1,095	1,535	8,017
Cadre de vie	8,826	0,000	0,000	0,962	7,864
Éducation et jeunesse	6,924	0,000	0,189	1,549	5,564
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	6,924	0,000	0,189	1,549	5,564
Projet éducatif départemental	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Enfance et famille	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Accueil de la petite enfance	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Réseau routier et mobilité durable	103,435	6,250	9,720	18,418	100,986
Mobilité durable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PDU et infrastructures de transports en commun	83,976	1,250	1,200	13,256	73,170
Réseau routier	19,458	5,000	8,520	5,162	27,816
Supports internes	22,840	3,689	-0,205	1,977	24,347
Bâtiments départementaux	20,740	3,689	-0,205	0,462	23,762
Logistique	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Systèmes d'informations	2,100	0,000	0,000	1,515	0,585
Total	169,589	26,175	10,798	27,111	179,451

Missions/Programmes <i>en millions d'euros</i>	Stock AP 31/12/14	AP 2015	Ajustement	Réalisé	Stock AP 31/12/15
Charge Nette					
Autonomie	2,305	1,800	0,000	0,503	3,602
Personnes handicapées	-0,006	0,500	0,000	0,094	0,400
Personnes âgées	2,311	1,300	0,000	0,409	3,202
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	12,393	13,950	-0,472	1,379	24,492
Sport et loisirs	12,393	13,950	-0,472	1,379	24,492
Culture, patrimoine, archives	2,082	0,300	0,714	0,423	2,673
Archives	0,109	0,000	0,013	0,055	0,067
Culture	1,973	0,300	0,701	0,368	2,606
Développement et attractivité des territoires	34,676	16,417	0,000	12,727	38,365
Aménagement	2,850	1,000	0,000	0,206	3,644
Développement économique et promotion du territoire	5,810	0,000	0,000	0,322	5,488
Politique de la ville et habitat	26,016	15,417	0,000	12,200	29,233
Direction et animation de l'action départementale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Pilotage et Stratégie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Écologie urbaine	72,971	18,786	16,100	15,330	92,526
Assainissement	58,322	13,296	17,177	12,011	76,784
Biodiversité et nature en ville	4,561	5,390	-1,077	3,389	5,485
Cadre de vie	10,087	0,000	0,000	-0,070	10,157
Qualité de l'environnement urbain	0,000	0,100	0,000	0,000	0,100
Éducation et jeunesse	154,104	49,500	10,269	58,239	155,634
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	152,400	49,500	10,269	58,239	153,930
Projet éducatif départemental	1,704	0,000	0,000	0,000	1,704
Enfance et famille	1,739	3,368	-0,107	0,520	4,480
Accueil de la petite enfance	1,248	2,597	0,000	0,479	3,366
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,491	0,771	-0,107	0,041	1,114
Réseau routier et mobilité durable	129,191	22,950	7,263	31,526	127,878
Mobilité durable	47,231	0,000	0,000	4,045	43,186
PDU et infrastructures de transports en commun	64,185	5,750	-1,603	8,282	60,050
Réseau routier	17,775	17,200	8,866	19,199	24,642
Supports internes	21,217	28,193	1,045	14,961	35,492
Bâtiments départementaux	16,112	26,927	-1,212	9,962	31,865
Logistique	0,220	0,000	-0,106	0,022	0,092
Systèmes d'informations	4,883	1,266	2,363	4,977	3,535
Total	430,675	155,263	34,813	135,6	

PRESENTATION PAR CHAPITRE

DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE

CHAPITRE 001

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 - ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses		54,823	54,823	100,00%
Recettes	1,481			
CHARGE NETTE	-1,481	54,823	54,823	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
<i>Mission :</i>				
- Finances		54,823	54,823	100,00%

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE

CHAPITRE 001

Les mouvements comptables 2015 imputés à ce chapitre correspondent à la reprise du résultat 2014.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 021

Recettes au titre de l'exercice

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 - ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Recettes		46,318		

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
<i>Mission :</i> - Finances		46,318		

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 021

Le virement de la section de fonctionnement à destination de la section d'investissement s'élève à 46,318 millions d'euros.

Ce virement ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Il est inscrit au budget de l'exercice pour permettre, d'une part, de prévoir les ressources de fonctionnement nécessaires à sa réalisation et, d'autre part, d'exécuter, dès l'exercice en cours, les dépenses d'investissement qu'il est prévu d'autofinancer.

PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014- ANNEE 2015

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Recettes		7,220		

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Mission : - Supports internes		7,220		

PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Selon la nomenclature comptable M52, les modalités de constatation des cessions d'immobilisations sont les suivantes:

- Au budget primitif, les recettes liées aux cessions sont inscrites en section d'investissement (chapitre 024) ;
- Au compte administratif, la constatation des opérations est basculée en section de fonctionnement (chapitre 77) accompagnée des mouvements liés à la sortie de l'actif et aux plus ou moins values, imputées aux chapitres 040 (section d'investissement) et 042 (section de fonctionnement).

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 - ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses	33,318	20,737	20,125	97,50%
Recettes	79,925	67,765	67,105	99,03%
CHARGE NETTE	-46,607	-47,028	-46,980	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Mission : Finances				
- Transfert des subventions d'équipement	9,418	10,737	9,852	91,76%
- Moins value sur opérations de cessions	0,119		0,272	
- Capitalisation des IRA	23,900	10,000	10,000	100,00%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Mission : Finances				
- Dotations aux amortissements	51,528	55,928	54,094	96,72%
- Plus value sur opérations de cessions	3,787		0,881	
- Opérations de sortie de l'actif	0,710	0,137	0,537	176,56%
- Capitalisation des IRA	23,900	11,700	11,593	99,09%

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

Les réalisations à ce chapitre sont liées aux opérations comptables dites d'ordre.

En dépenses:

- 9,852 millions d'euros relatifs à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et à la neutralisation des amortissements ;
- 0,273 million d'euros au titre des moins values ;
- 10 millions d'euros au titre des indemnités de remboursement anticipé liées à la renégociation d'emprunts structurés.

En recettes:

- 54,094 millions d'euros de dotations aux amortissements ;
- 0,537 million d'euros découlant d'opérations de sortie de l'actif ;
- 11,593 millions d'euros au titre des indemnités de remboursement anticipé liées à la renégociation d'emprunts structurés.

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

CHAPITRE 041

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 - ANNEE 2015

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses		12,789	12,784	99,96%
Recettes		12,789	12,784	99,96%
CHARGE NETTE		0,000	0,000	

PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES REALISEES DANS LE CHAPITRE

(en millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
<i>Mission :</i>				
- Finances		12,789	12,784	99,96%

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

CHAPITRE 041

Ce chapitre recouvre des mouvements liés au patrimoine.

Le Département, après un travail de recensement complet, et conformément à l'instruction budgétaire M52, intègre désormais dans son patrimoine les frais d'études effectuées en vue de la réalisation d'investissements.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE

CHAPITRE 10

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 - ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Recettes	36,558	90,030	88,993	98,85%%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
<i>Mission :</i> - Finances	36,558	90,030	88,993	98,85%%

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

CHAPITRE 10

Ce chapitre recouvre les fonds globalisés d'investissement, à savoir:

- Le fonds de compensation relatif à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 33,142 millions d'euros s'appuyant sur les réalisations 2014 ;
- Le versement pour dépassement du plafond légal de densité (PLD) à hauteur de 1,028 million d'euros ;
- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2014 à la couverture du besoin d'investissement du budget principal, soit 54,823 millions d'euros.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014- ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	<i>Taux de réalisation</i>
Dépenses (annulation de titres)	1,365			
Recettes	53,161	47,923	32,735	68,31%
CHARGE NETTE	51,796	47,923	32,735	

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2014	<i>Taux de réalisation</i>
<i>Missions :</i>				
-Écologie urbaine	0,709	4,187	2,511	59,96%
- Éducation et jeunesse	10,202	9,710	9,677	99,66%
- Réseau routier et mobilité durable	41,627	29,867	18,514	61,99%
- Supports internes	0,486	4,057	1,976	48,71%

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

Mission: Ecologie urbaine

Les recettes réalisées en 2015 à hauteur de 2,511 millions d'euros recouvrent:

- 1,416 million d'euros de la Région au titre des parcs et liaisons vertes : comprenant principalement 0,274 million d'euros pour le parc de la Poudrerie, 0,599 million d'euros pour la maison Jean Moulin au parc des Guilands, 0,289 million d'euros pour le Lac des Oiseaux et 0,231 million d'euros pour l'entrée Stains du parc Georges Valbon ;
- 0,962 million d'euros de l'ADEME en faveur des travaux menés en matière de protection des façades et s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques ;
- 0,133 million d'euros relatifs aux études sur la biodiversité.

Mission: Education et jeunesse

Les recettes en faveur de l'éducation et de la jeunesse s'élèvent à 9,677 millions d'euros. La principale recette correspond à la dotation départementale des collèges (DDEC) à hauteur 8,030 millions d'euros, dotation figée depuis 2012.

Les autres recettes comprennent :

- 1,549 million d'euros de la Région au titre du très haut débit et s'inscrivant dans le périmètre du CPRD 2008-2014 ;
- 0,098 million d'euros issus de la réserve parlementaire des députés Mme Pochon (Villemomble, Gagny et Rosny-sous-Bois) et M. Hanotin (Saint-Denis, l'Ile-Saint-Denis) destinés à des dotations complémentaires de matériels informatiques au sein des collèges de leur circonscription.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les recettes réalisées au titre de ce programme s'élèvent à 18,514 millions d'euros contre 41,627 millions d'euros en 2014, baisse relative pour une large part aux calendriers des opérations d'infrastructures de transport en commun avec la mise en service du T8 (13,256 millions d'euros contre 33,901 millions d'euros en 2014).

Les recettes 2015 ont été affectées aux programmes suivants :

Programme: Mobilité durable

En matière de mobilité durable, les recouvrements à hauteur de 0,097 million d'euros ont appuyé le soutien du Département aux études menées en matière de transports de marchandises.

Programme: PDU et infrastructures de transport en commun

Concernant le programme PDU et infrastructures de transport en commun, le niveau de recettes à hauteur de 13,256 millions d'euros se ventilent de la façon suivante :

- 8,935 millions d'euros de la Région pour la réalisation des infrastructures de tramways dont 5,688 millions d'euros pour le T8, 2,808 millions d'euros pour le T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay, 0,436 million d'euros pour l'insertion urbaine d'un bus à haut niveau de service sur la RN3 (TZEN3),
- 1,341 million d'euros dans le cadre du programme GERFAUT 2, outil de gestion et de régulation des feux,
- 0,245 million d'euros pour le développement des modes actifs, soit 0,124 million d'euros pour le Chemin des parcs et 0,121 million d'euros pour les travaux d'aménagement et d'éclairage public de l'itinéraire cyclable le long du canal de l'Ourcq à Sevrans et Pantin,
- 2,735 millions d'euros pour l'amélioration de la circulation des bus comprenant principalement 1,584 million d'euros pour l'aménagement du pôle du 8 mai 1945 à La Courneuve et 0,922 million d'euros pour la mise en accessibilité des points d'arrêt bus.

Programme: Réseau routier

Au titre du réseau routier, 5,162 millions d'euros ont été perçus en 2015 dont :

- 3,485 millions d'euros affectés au développement et à la modernisation du domaine routier intégrant principalement 2,967 millions d'euros pour la RD28 prolongée, 0,297 million d'euros pour les travaux de l'accès SYCTOM au Blanc-Mesnil ainsi que 0,175 million d'euros pour la RD1bis, quai de Seine à l'Ile-Saint-Denis,
- 1,677 million d'euros en faveur des aménagements sécuritaires dont 0,734 million d'euros pour les travaux menés aux abords des collèges.

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments départementaux

Les recettes réalisées en 2015 s'établissent à 0,462 million d'euros. Elles recouvrent 0,437 millions de l'Etat pour les travaux menés au sein du bâtiment Préfecture auxquelles s'ajoutent 0,024 million d'euros de participation du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) au déplacement des locaux de la DEA à Rosny-sous-Bois

Programme: Systèmes d'informations

Les recettes réalisées au titre de ce programme s'élèvent à 1,515 million d'euros et proviennent de la participation de la Région pour le financement du programme d'implantation du réseau

informatique à très haut débit (THD) contractualisé dans le cadre du Contrat particulier Région-Département (CPRD).

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

CHAPITRE 16

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 - ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses	70,840	73,958	68,160	92,16%
Recettes	130,000	83,267	77,000	92,47%
CHARGE NETTE	-59,160	-9,309	-8,840	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
- Remboursement en capital des emprunts	68,062	65,866	60,068	91,20%
- Remboursement en capital – contrat de partenariat	2,778	8,092	8,092	100,00%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Finances :				
- Emprunt réalisé	130,000	83,267	77,000	92,47%

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

CHAPITRE 16

Les mouvements budgétaires inscrits à ce chapitre de la section d'investissement concernent la gestion de la dette départementale (emprunts bancaires et contrats de partenariat). En dépenses, ce chapitre connaît une diminution de près de 3,78 % par rapport à l'exercice 2014, pour s'établir à 68,160 millions d'euros. En recettes, l'emprunt d'équilibre s'établit à 77 millions d'euros soit une diminution de 40,77 % par rapport à 2014, qui avait été marquée par un pic d'investissement dans les collèges.

En dépenses :

- 60,068 millions d'euros correspondant à l'amortissement en capital du stock de la dette, en diminution de 11,75 % par rapport à 2014 en raison principalement du réaménagement de dix emprunts structurés signés avec les banques Dexia (aujourd'hui SFIL) et Depfa.
- 8,092 millions d'euros correspondant au remboursement en capital des loyers financiers des contrats de partenariat. Le remboursement du capital des loyers financiers concerne la totalité de l'exercice 2015, contrairement à 2014 (la dépense était limitée à 2,778 millions d'euros en 2014).

En recettes:

- 77 millions d'euros correspondant à la mobilisation d'un emprunt de 65 millions d'euros contracté auprès de la Caisse d'Épargne et à un premier tirage de 12 millions d'euros sur l'enveloppe de 200 millions d'euros négociée avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)**CHAPITRE 20****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2014- ANNEE 2015***(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses	19,280	18,734	11,249	60,04%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Missions :				
- Écologie urbaine	0,608	1,044	0,728	69,73%
- Éducation et jeunesse	2,000	3,138	1,347	42,91%
- Réseau routier et mobilité durable	12,060	8,231	4,570	55,53%
- Supports internes	4,527	5,401	4,489	83,11%

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

CHAPITRE 20

Mission: Ecologie urbaine

Une enveloppe de 0,728 million d'euros à été consacrée à la poursuite des programmes suivants :

Programme: Biodiversité et nature en ville

Des crédits d'études ont été réalisés à hauteur de 0,587 million d'euros, recouvrant

- des études liées à l'aménagement de parcs départementaux et de liaisons vertes : 0,291 million d'euros, dont notamment 0,146 million d'euros consacrés aux études d'aménagement du Parc Georges Valbon et 0,046 million d'euros pour le Chemin des parcs;
- des études en matière de biodiversité : 0,190 million d'euros ;
- des études portant sur les sites extérieurs tels que les crèches, les établissements de PMI ou l'équipement de Champs-sur-Marne : 0,079 million d'euros ;
- des études relatives aux arbres d'alignement : 0,027 million d'euros.

Programme: Cadre de vie

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, les réalisations 2015 s'élèvent à 0,126 million d'euros. L'essentiel des crédits réalisés (97 %) ont été consacrés à la poursuite du programme d'isolation des façades le long de l'ex RN3.

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Les crédits d'études réalisés à hauteur de 0,015 million d'euros concernent la poursuite des études environnementales s'inscrivant dans le Plan Climat-Energie-Territorial (PCET).

Mission: Éducation et jeunesse

Une enveloppe de 1,347 million d'euros de crédits d'études et d'acquisitions de logiciels a été réalisée en 2015 concernant exclusivement le programme relatif à l'accueil des collégiens et de la communauté éducative:

- un montant de 1,009 million d'euros relatif aux constructions neuves, rénovations et extensions dont 0,847 million d'euros consacrés aux études relatives au Plan Ambition Collèges 2015-2020 et un montant de 0,162 million d'euros consacré aux études

relatives au premier plan d'investissement des collèges ;

- un montant de 0,298 million d'euros relatif aux collèges numériques dont 0,178 million d'euros consacrés au déploiement des environnements numériques de travail dans les collèges afin de mettre à disposition un espace commun de travail entre les collégiens et le corps enseignant ;
- un montant de 0,040 million d'euros pour les études d'aménagement des espaces extérieurs des collèges.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les dépenses relatives à la mission «Réseau routier et mobilité durable» s'élèvent à 4,570 millions d'euros et relèvent principalement du Plan de Déplacement Urbain des Infrastructures de Transports (plus de 73%).

Programme: PDU et Infrastructures de transports en commun

Des crédits ont été réalisés à hauteur de 3,348 millions d'euros.

Ils concernent pour 2,538 millions d'euros le développement d'infrastructures de transports en commun, soit :

- le prolongement de la ligne du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay pour un montant de 1,208 million d'euros ;
- la fin des opérations liées au T8 pour un montant de 0,538 million d'euros ;
- la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service le long de l'ex RN3 (TZen3) pour un montant de 0,644 million d'euros ;
- des aménagements connexes des projets de transports pour un montant de 0,130 million d'euros.

Dans le cadre du développement des modes actifs, les crédits réalisés s'élèvent à 0,333 million d'euros consacrés à la poursuite des aménagements de pistes cyclables du Canal de l'Ourcq et à la réalisation des études liées au franchissement du pont de l'Ile-Saint-Denis et du Pont de Saint-Ouen.

A ces crédits s'ajoutent, les études liées à la maîtrise des déplacements pour un montant de 0,199 million d'euros. Il s'agit de la poursuite du programme GERFAUT 2 dont l'objectif est de moderniser à la fois l'outil de gestion et de régulation des feux mais également de couvrir les besoins en infrastructures de communication à très haut débit en reliant en fibre optique les collèges et les bâtiments administratifs.

Enfin, les réalisations du programme comprennent les études réalisées pour améliorer la circulation des bus pour un montant de 0,278 million d'euros visant majoritairement la résorption des « Points durs bus » (0,146 million d'euros) ainsi que la mise aux normes des arrêts de bus pour les utilisateurs en fauteuils roulants (0,098 million d'euros).

Programme: Réseau routier

Par ailleurs, des crédits d'études à hauteur de 1,176 million d'euros ont été affectés aux actions suivantes:

- le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale pour un montant de 0,509 million d'euros dont 0,218 million d'euros de crédits attribués aux études de requalification urbaine des rues départementales (parmi lesquelles l'ex-RN2 au Blanc-Mesnil, l'ex-RN370 à Clichy-sous-Bois) et 0,256 million d'euros d'études générales afin de faire évoluer les politiques départementales de déplacement ;
- la mise en sécurité du réseau pour un montant de 0,667 million d'euros comprenant essentiellement :
 - 0,403 million d'euros pour les études d'aménagement aux accès et abords des collèges ;
 - 0,196 million d'euros de frais d'études relatifs au programme de grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art ;
 - 0,068 million d'euros pour la rénovation et le renforcement de l'éclairage public.

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments Départementaux

Les crédits réalisés au titre de ce programme s'élèvent à 1,435 million d'euros dont :

- 1,056 million d'euros de frais d'études liés au déplacement des locaux de la direction de l'eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois dans la cadre du projet de prolongement de la ligne 11 ;
- 0,296 million d'euros consacrés à la réalisation d'études générales telles que les diagnostics amiante ou les missions de contrôle ;
- 0,058 million d'euros concernent le projet de relocalisation du centre technique du stade de la Motte à Bobigny ;
- 0,024 million d'euros destinés au diagnostic énergétique.

Programme: Systèmes d'informations

Les crédits consacrés au développement des systèmes d'informations s'établissent à 3,054 millions d'euros, répartis de la manière suivante :

- 1,755 million d'euros pour la maintenance et les évolutions apportés aux applicatifs métiers utilisés par les services départementaux, notamment les évolutions des logiciels des services sociaux (0,593 million d'euros), les logiciels de gestion des ressources humaines (0,397 million d'euros), les logiciels de gestion du patrimoine bâti (0,390 million d'euros) ou encore la rénovation du système de gestion des archives départementales (0,085 million d'euros) ,
- 0,493 million d'euros pour le développement d'applications informatiques permettant de faciliter le lien avec les usagers de l'administration départementale (télé-procédures) et la dématérialisation des procédures (dématérialisation de la chaîne comptable),
- 0,395 million d'euros pour les opérations (études et acquisition de logiciels) destinées au

maintien en condition opérationnelle des infrastructures informatiques de l'administration départementale,

- 0,262 million d'euros pour le déploiement des réseaux informatiques à très haut débit et le développement de la téléphonie sous internet,
- 0,149 million d'euros pour le renouvellement et la modernisation des logiciels implantés sur les postes de travail informatiques (micro-ordinateurs et copieurs multifonctions).

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

CHAPITRE 204

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 - ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses	22,492	35,617	31,549	88,58%
Recettes	0,390	0,063	0,129	206,49%
CHARGE NETTE	22,102	35,554	31,420	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2014	Taux de réalisation
Missions :				
- Autonomie	0,331	0,501	0,467	93,22%
- Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,699	2,069	1,459	70,51%
- Culture, patrimoine, archives	1,677	0,368	0,368	100,00%
- Développement et attractivité des territoires	11,457	14,177	12,931	91,21%
- Education et jeunesse	1,178	3,640	3,059	84,03%
- Ecologie urbaine	0,209	0,793	0,656	82,76%
- Enfance et famille	0,335	0,550	0,520	94,53%
- Finances	2,644	2,329	2,020	86,76%
- Réseau routier et mobilité durable	4,154	11,188	10,068	89,99%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Mission :				
- Développement et attractivité des territoires (pôles de compétitivité)	0,390			

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

CHAPITRE 204

Mission: Autonomie

Programme: Personnes âgées

Les dépenses s'établissent pour l'exercice 2015 à 0,415 million d'euros. Elles portent principalement sur l'accueil des personnes âgées en établissement à hauteur de 0,409 millions d'euros. Les actions financées concernent :

- l'humanisation et la mise aux normes de l'EHPAD et de l'USLD publics « les Ormes » à Montfermeil (0,039 million d'euros) ;
- l'aide à la réalisation de travaux au sein de l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville (0,130 million d'euros) ;
- la poursuite du financement des travaux engagés concernant l'EHPAD Saint-Joseph à Noisy-le-Grand (0,110 million d'euros) et l'EHPAD porté par SOS et Soins à Aulnay-sous-Bois (0,130 million d'euros).

Il a été également versé une subvention de 0,006 million d'euros pour des achats de matériels dans le cadre de la convention CNSA.

Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,053 million a été consacré au soutien à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Arc en Ciel à Tremblay-en-France.

Mission: Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport

Programme: Sport et loisirs

Les dépenses réalisées au titre de ce programme s'élèvent en 2015 à 1,459 million d'euros. La majeure partie de ces dépenses a concerné le subventionnement par le Département des rénovations d'équipements sportifs dans le cadre du Plan de rénovation des équipements sportifs (PRES) pour un montant total de 1,129 million d'euros, accompagnant financièrement 39 opérations de rénovations.

Ces crédits ont aussi été affectés à la participation du Département aux dépenses de gros entretien des terrains de sports gérés par le syndicat interdépartemental du parc des Sports (SIGPS) pour un montant de 0,250 million d'euros, ainsi qu'aux subventions versées aux

comités sportifs départementaux pour les aider à acquérir des matériels techniques pour un montant total de 0,080 million d'euros.

Mission: Culture, patrimoine, archives

Programme: Culture

Les crédits utilisés pour ce programme en 2015 s'élèvent à 0,368 million d'euros et sont répartis de la façon suivante :

- 0,270 million d'euros au titre de la première annuité de la subvention accordée à la commune de Bobigny pour la rénovation de la Maison de la culture « MC93 » ;
- 0,050 million d'euros correspondant à l'annuité de la subvention versée à la commune de Romainville pour la rénovation du cinéma Le Trianon ;
- 0,048 million d'euros correspondant à l'annuité de la subvention versée à la commune de Saint-Denis pour la rénovation du théâtre Gérard Philipe.

Mission: Développement et attractivité des territoires

L'ensemble des subventions versées en 2015 s'élève à 12,931 millions d'euros au service des programmes suivants:

Programme: Aménagement

Les crédits réalisés dans le cadre de ce programme s'élèvent à 0,217 million d'euros relatifs à des projets urbains soutenus par le Département :

- la poursuite de la participation du Département à la réalisation des espaces publics du Projet Urbain et Universitaire (PUU) de Villetaneuse: 0,206 million d'euros;
- le soutien aux communes et structures intercommunales dans le cadre d'études d'aménagement et développement urbains, notamment des études autour du plan-guide sur le prolongement du T1 (Romainville, Noisy-le-Sec, Montreuil): 0,011 million d'euros.

Programme: Développement économique et promotion du territoire

Dans ce domaine, les réalisations financières s'établissent à 0,392 million d'euros comprenant:

- un montant de 0,322 million d'euros attribués dans le cadre des pôles de compétitivités Cap Digital , Advancity et Astech , dont notamment le solde de subvention de 0,178 million d'euros pour le projet ANGEL (conception et développement d'un système logiciel) ;
- un montant de 0,070 million d'euros au titre du « fonds d'amorçage » (avances remboursables) afin de financer les porteurs de projets et créateurs d'entreprises innovants hébergés au sein des incubateurs et pépinières d'entreprises de la Seine-Saint-Denis, en lien avec le dispositif régional.

Programme: Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Un budget à hauteur de 0,122 million d'euros a permis de soutenir des projets portés par les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire (Les bouffesquetaires, Point Carré, Lemon Tri, 2mains ...).

Programme: Politique de la ville et habitat

En faveur de la politique de la ville et de l'habitat, les réalisations financières, en progression de plus de 26% par rapport à l'exercice précédent, s'établissent à 12,200 millions d'euros. Les crédits recouvrent :

- 0,700 million d'euros versés au titre du soutien exceptionnel apporté à la Commune de Pierrefitte pour la rénovation/reconstruction du groupe scolaire Danielle Miterrand du quartier des poètes ;

Au titre du logement social

- le soutien à l'Office Public de l'Habitat 93 à hauteur de 6,500 millions d'euros, dont 4,727 millions d'euros pour la réhabilitation et la requalification de la Cité jardin à Stains ;
- la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs à hauteur de 1,691 million d'euros versés aux bailleurs sociaux ;

Au titre de la réhabilitation du parc privé

- les opérations OPAH/FIQ à hauteur de 1,162 million d'euros dans le cadre de réhabilitation des quartiers anciens ;
- l'aide à la rénovation de l'habitat que le Département apporte aux propriétaires occupants pour un montant de 1,198 million d'euros ;
- la lutte contre l'habitat indigne pour un montant de 0,950 million d'euros.

Mission: Écologie urbaine

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, il a été réalisé une enveloppe de 0,656 million d'euros afin de participer aux actions de maîtrise du bruit le long de l'ex-RN3.

Mission: Éducation et jeunesse

Les subventions versées au titre de la mission «Éducation et jeunesse» s'élèvent à 3,059 millions d'euros et se répartissent entre les programmes suivants :

- les subventions versées à la Région pour les travaux de modernisation et de grosses réparations menés dans les collèges en cités mixtes à hauteur de 1,809 million d'euros ;
- l'acquisition des premiers équipements des collèges et internats à hauteur de 0,943 million d'euros ;
- la remise à niveau du matériel et mobilier scolaire à hauteur de 0,039 million d'euros ;

- la restauration scolaire avec 0,068 million d'euros pour l'équipement de distributeurs de plateaux ;
- l'auditorium de Bondy à hauteur de 0,200 million d'euros.

Mission: Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Le niveau de dépenses réalisées à ce chapitre s'élève à 0,479 million d'euros, en progression de plus de 67% par rapport à l'exercice précédent.

Ce budget a été consacré aux actions et aux dispositifs suivants :

- 0,376 million d'euros au titre du fonds départemental de développement de l'accueil collectif (FODDAC) ;
- 0,102 million d'euros en faveur des gestionnaires d'établissements de la petite enfance et les Maisons d'assistants maternels (MAM).

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

Pour la protection maternelle et infantile, les réalisations financières qui s'établissent à 0,041 million d'euros intègrent 0,038 million d'euros pour la poursuite du versement des aides attribuées en 2011 concernant la construction et la rénovation de trois centres de PMI à Saint-Denis.

Mission: Finances

Les crédits réalisés à hauteur de 2,020 millions d'euros ont été affectés :

- à la participation du Département aux travaux d'investissement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) pour un montant de 1,214 million d'euros ;
- au versement de reliquats de subventions en annuités versés à plusieurs organismes (OPH93...) pour un montant total de 0,806 million d'euros.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les crédits réalisés au titre de la mission «Réseau routier et mobilité durable» s'élèvent à 10,068 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante:

Programme: Mobilité durable

Un montant de 4,045 millions d'euros a été consacré à l'amélioration et le développement des réseaux de transports en commun :

- le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen pour un montant de 1,144 million d'euros au titre du premier appel de fonds ;
- le prolongement de la ligne 12 (phase 2) pour un montant de 2,235 millions d'euros ;
- le prolongement de la ligne 11 pour un montant de 0,667 million d'euros au titre des

études d'avant projet.

Programme: Réseau routier

Les subventions d'équipement réalisées au titre de ce programme s'élèvent à 5,493 millions d'euros et concernent la poursuite du prolongement Est de la RD 28 afin d'assurer sa mise en service à l'horizon de l'ouverture au service voyageur de la TLN.

Programme: Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

A ce programme, il a été consacré 0,530 million d'euros relatifs aux subventions d'équipement versées pour la réalisation du T8.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 et 23

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014- ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses	208,917	137,863	121,831	88,37%
Recettes	0,070	0,005		
CHARGE NETTE	208,847	137,858	121,831	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
<i>Missions :</i>				
- Ecologie urbaine	6,351	6,621	5,196	78,47%
- Education et jeunesse	140,878	66,827	63,878	95,59%
- Enfance et famille	0,290	0,361	0,304	84,21%
- Réseau routier et mobilité durable	49,584	44,398	35,352	79,63%
- Supports internes	11,456	19,108	16,701	87,40%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
<i>Missions :</i>				
- Autonomie		0,005		
- Écologie urbaine	0,049			

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 et 23

Mission: Culture, patrimoine, archives

Les dépenses imputées à ce chapitre se sont élevées en 2015 à 0,191 million d'euros répartis entre les programmes suivants:

Programme: Archives

Les dépenses réalisées en 2015 au titre de ce programme se sont élevées à 0,080 million d'euros au service de :

- l'acquisition et la restauration d'archives et d'ouvrages anciens (0,048 million d'euros) ;
- l'acquisition de matériels, notamment audio-vidéo, destinés à la diffusion du fonds archivistique auprès des usagers des archives départementales (0,032 million d'euros).

Programmes: Culture et Patrimoine culturel

Les dépenses réalisées en 2015 pour ces programmes se sont élevées au total à 0,111 million d'euros et ont contribué à:

- la réalisation d'œuvres au titre du « 1 % artistique » pour les collèges réalisés dans le cadre du plan ambition collèges (0,070 million d'euros) ;
- l'acquisition de matériels destinés à la préservation, à la manutention et à la présentation des œuvres de la collection départementale d'art contemporain (0,005 million d'euros) ;
- l'acquisition des matériels destinés à la préservation du mobilier archéologique conservé au sein de l'archéosite à Neuilly-sur-Marne (0,036 million d'euros).

Mission: Écologie urbaine

Le budget réalisé au titre de cette mission s'établit à 5,196 millions d'euros et se ventile entre les programmes suivants:

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les réalisations à hauteur de 5,086 millions d'euros ont contribué principalement aux projets suivants:

- les travaux au niveau des espaces extérieurs des crèches et des PMI pour un montant de 0,717 million d'euros s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité en accompagnement des travaux menés sur les bâtiments ;

- les travaux d'aménagement dans les parcs départementaux et liaisons vertes à hauteur de 1,617 million d'euros (Jean Moulin-les Guilands, Haute Ile, Chemin des parcs) ;
- l'amélioration du dispositif informationnel et l'acquisition de matériels dans les parcs départementaux respectivement à hauteur de 0,136 million d'euros et de 0,167 million d'euros ;
- les travaux liés à l'amélioration des parcs pour un montant de 2,297 millions d'euros.

Programme: Cadre de vie

Un budget de 0,110 million d'euros a par ailleurs été affecté à la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolations de façades le long de l'ex-RN3 à Pantin.

Mission: Éducation

Les crédits réalisés à ce chapitre au titre de la mission « Éducation et Jeunesse » s'établissent à 63,879 millions d'euros. Cette enveloppe inclut les premières inscriptions au titre du Plan Ambition Collèges 2020.

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Les réalisations budgétaires à hauteur de 63,616 millions d'euros ont répondu aux opérations suivantes :

- l'acquisition de matériel et de mobilier scolaire pour un montant de 0,832 million d'euros ;
- les travaux de modernisation et de grosses réparations pour un montant de 20,835 millions d'euros, en progression de plus de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Plus précisément, il s'agit de travaux préventifs et curatifs dans les collèges en liaison avec le Plan Ambition Collège ;
- les travaux de constructions et de rénovations pour un montant de 35,807 millions d'euros, principalement :
 - le collège Didier Daurat au Bourget (12,996 millions d'euros) ;
 - le collège Jean Jaurès à Saint-Ouen (7,715 millions d'euros) ;
 - le pôle sportif du collège intercommunal à Saint-Denis/Saint-Ouen (3,761 millions d'euros) ;
 - le gymnase Maurice Thorez à Stains (0,123 million d'euros) ;
 - le collège Jean Lolive à Pantin (1,273 million d'euros) ;
 - le 6ème collège d'Aubervilliers (1,126 million d'euros) ;
 - le collège Gustave Courbet à Pierrefitte (1,146 million d'euros) ;
- les loyers relatifs aux gros entretiens dans le cadre des contrats de partenariat :
 - les acquisitions de matériels informatiques et de raccordement très haut débit pour un montant de 6,141 millions d'euros.

Programme: Projet Éducatif départemental

Au titre de ce programme, les crédits réalisés s'établissent à 0,262 million d'euros. Ils recouvrent l'acquisition de calculatrices pour un montant de 0,148 million d'euros et dans une moins grande mesure l'acquisition d'unité centrale pour les CIO à hauteur de 0,002 million d'euros ainsi que l'acquisition de matériels pour les cuisines centrales à hauteur de 0,111 million d'euros.

Mission: Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les dépenses réalisées en 2015 pour les crèches départementales à hauteur de 0,211 million d'euros ont été consacrées au renouvellement d'équipements et de mobiliers spécifiques à l'accueil des très jeunes enfants notamment à l'occasion des travaux de rénovation lourdes des établissements départementaux.

Programme: Aide sociale à l'enfance

Un budget de 0,020 million d'euros a été consacré à l'acquisition de mobilier pour enfants.

Programme : Protection maternelle et infantile

En faveur des équipements de PMI, les dépenses relatives à l'acquisition de mobilier pour enfants et de matériels spécifiques se sont établies à 0,073 million d'euros.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les réalisations budgétaires à hauteur de 35,352 millions d'euros ont été affectées aux programmes suivants:

Programme: PDU et Infrastructures de transport en commun

A hauteur de 17,660 millions d'euros, ces crédits ont visé :

- l'amélioration de la circulation bus avec une enveloppe de 1,575 million d'euros affectée en grande partie à des travaux d'amélioration des points d'arrêts des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite (1,052 million d'euros) et dans une moindre mesure à la réalisation des aménagements relatifs d'une part, aux « points durs bus » (0,307 million d'euros) et, d'autre part, à la RD 10 Bondy (0,216 million d'euros) ;
- le développement des modes actifs avec une enveloppe de 1,406 million d'euros pour la poursuite de l'aménagement de la piste du canal de l'Ourcq ;
- la maîtrise des déplacements avec 4,130 millions d'euros consacrée à la poursuite de la modernisation de l'outil de gestion et de régulation des feux GERFAUT 2 ;
- la réalisation et le prolongement des infrastructures de tramways et de BHNS avec une enveloppe de 10,549 millions d'euros affectée:

- au règlement du solde des dépenses de travaux du T8 (6,699 millions d'euros) ;
- au prolongement du T1 à l'Est entre Bobigny et Val-de-Fontenay (3,081 millions d'euros dont 88% sont essentiellement destinés à des acquisitions foncières, phase préalable au lancement des travaux) ;
- aux frais de maîtrise d'ouvrage du TZen3 (0,112 million d'euros) ;
- au PACT T1, opération de rénovation de la ligne historique du T1 (0,656 million d'euros) destiné à la fois aux aménagements de voirie relatifs au carrefour Presov/Voltaire à Saint-Denis-La Courneuve et aux modification de signalisation tricolore lumineuse le long du tracé T1.

Programme: Réseau routier

En matière de réseau routier, les crédits réalisés à hauteur de 17,693 millions d'euros se ventilent entre les actions suivantes :

- la mise en sécurité du réseau pour un montant de 11,869 millions d'euros comprenant :
 - la maintenance et l'exploitation du réseau à hauteur de 8,145 millions d'euros visant la remise en état des voiries départementales, de la signalisation tricolore, des ouvrages d'art et des berges;
 - la rénovation et le renforcement de l'éclairage public à hauteur de 1,261 million d'euros;
 - les aménagements sécuritaires à hauteur de 2,297 millions d'euros visant à la fois des travaux en matière de sécurité routière pour traiter les zones accidentogènes et à réaliser des aménagements préventifs ainsi qu'à poursuivre l'aménagement des abords des collèges;
 - les acquisitions de matériels techniques et de garage à hauteur de 0,166 million d'euros.
- le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale à hauteur de 5,823 millions d'euros et à destination des opérations suivantes :
 - des travaux de jalonnement à hauteur de 0,152 million d'euros ;
 - la poursuite des travaux engagés sur la RD 40 à Villepinte à hauteur de 2,763 millions d'euros ;
 - la poursuite du prolongement de la RD 28 à hauteur de 1,776 million d'euros ;
 - le démarrage des travaux de requalification sur l'ex-RN2, l'ex RN370 ou l'ex RN34 à hauteur de 0,606 million d'euros ;
 - l'achèvement de l'accès du SYCTOM au Blanc-Mesnil à hauteur de 0,525 million d'euros.

Mission: Ressources humaines

Les dépenses réalisées à hauteur de 0,131 million d'euros recouvrent :

- 0,096 million d'euros consacrés à l'aménagement de locaux et à l'acquisition de

matériels destinés à l'adaptation des postes de travail pour faciliter l'accueil d'agents en situation de handicap ;

- 0,020 million d'euros d'acquisitions de matériels dans le but d'améliorer l'ergonomie des postes de travail ;
- 0,016 million d'euros pour l'acquisition de matériels destinés au service de la médecine préventive.

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments départementaux

En matière de bâtiments, les réalisations budgétaires s'élèvent à 11,223 millions d'euros (5,605 millions d'euros en 2015).

La progression est consécutive à la mise en œuvre du Plan Parentalité et Petite Enfance 2015-2020 destiné à consolider l'offre de service aux familles séquano-dionysiennes qui permettra d'améliorer aussi bien quantitativement que qualitativement l'offre d'accueil de la petite enfance au sein des établissements de crèches gérés par le Département et de remédier à la vétusté ou l'inadaptation de certains centres et de circonscriptions de PMI ou de service social.

Ces réalisations intègrent :

- 6,554 millions d'euros de travaux de modernisation et de grosses réparations dont :
 - des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les équipements de PMI, de service social et les crèches à hauteur de 3,150 millions d'euros dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité qui se déclinent de la manière suivante :
 - 1,670 million d'euros consacrés à l'amélioration des conditions de travail et d'accueil ;
 - 1,305 million d'euros de travaux réalisés pour mettre en place des systèmes innovants en matière d'accessibilité (cheminement, éclairage, accès...) ;
 - 0,175 million d'euros pour les travaux permettant de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments.
 - des travaux au sein des bâtiments administratifs (déconstruction cité 2, travaux immeubles Colombe, Picasso, Verdi, Préfecture, Trésorerie, mise en conformité, performance énergétique et accessibilité): 2,805 millions d'euros, recouvrant notamment :
 - le remplacement des climatiseurs des immeubles Colombe et Picasso pour 0,284 million d'euros ;
 - la réfection du système de chauffage sur le site de la préfecture pour 0,462 million d'euros ;
 - des travaux de sécurité incluant la création d'un accès de sécurité sur le site de la Préfecture pour 0,547 million d'euros ;
 - les travaux liés au transfert des équipes mobiles d'intervention rapide vers la cité 2 pour 0,311 million d'euros ;
 - l'acquisition de matériel et mobilier pour l'aménagement de l'européen III pour un montant de 0,425 million d'euros.

- Des travaux sur d'autres bâtiments : 0,599 million d'euros dont principalement 0,184 million d'euros pour les travaux de grosses réparations et de sécurisation de la bourse du travail et 0,138 million d'euros pour les équipements sportifs et culturels.
- 4,670 millions d'euros au titre des relogements ou des rénovations lourdes, portant plus précisément sur les opérations suivantes:
 - la reconstruction du garage départemental (0,174 million d'euros) ;
 - des travaux au sein de l'Immeuble Picasso (0,154 million d'euros) ;
 - le relogement du CDDPS à Montreuil (0,666 million d'euros) ;
 - la rénovation lourde de la crèche Voltaire à Montreuil (1,827 million d'euros), de la crèche Floréal à Romainville (0,037 million d'euros), de la crèche Jean Jaurès à La Courneuve (0,105 million d'euros), de la crèche Lamaze à Bobigny (0,149 million d'euros) ;
 - le relogement des centres de PMI Lindet à Clichy-sous-Bois (0,449 million d'euros) et Daniel Renoult à Montreuil (0,040 million d'euros) ;
 - le relogement de la circonscription de service social de Villemomble (0,441 million d'euros) et de Noisy-le-Sec (0,051 million d'euros) ;
 - la Maison départementale des solidarités du Bourget (0,540 million d'euros) ;
 - les travaux liés à l'extension des locaux administratifs des archives (0,054 million d'euros).

Programme: Logistique

En matière de logistique, les dépenses s'élèvent à 1,508 million d'euros et comprennent :

- 0,788 million d'euros d'acquisition de matériels et de mobiliers dont 0,068 million d'euros de rayonnage pour les archives et 0,366 million d'euros de matériels de cuisine ;
- 0,022 million d'euros d'acquisition de matériels de reprographie;
- 0,698 million d'euros pour l'acquisition de véhicules électriques et la poursuite du renouvellement du parc.

Programme: Systèmes d'informations

Les dépenses réalisées à ce titre en 2015 se sont élevées à 3,976 millions d'euros et ont été consacrées :

- aux travaux et achats des matériels liés au déploiement du réseau informatique à très haut débit (THD) et à la téléphonie sous internet (2,005 millions d'euros),
- aux acquisitions de matériels et interventions sur les serveurs en vue du maintien en condition opérationnelle des systèmes informatiques départementaux (1,064 millions d'euros),
- aux acquisitions de micro-ordinateurs et copieurs multifonctions permettant de renouveler progressivement les postes de travail mis à disposition des agents départementaux (0,906 millions d'euros).

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CHAPITRE 27

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014- ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses	0,065	0,080	0,041	51,02%
Recettes	0,059	0,050	0,042	84,62%
CHARGE NETTE	0,006	0,030	-0,001	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Missions :				
- Supports internes (dépôts et cautionnement)		0,010	0,005	49,23%
- Ressources humaines (Prêts au personnel)	0,065	0,070	0,036	51,28%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Mission :				
- Ressources humaines (remboursements en capital de prêts accordés aux agents départementaux)	0,058	0,050	0,042	84,49%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

CHAPITRE 002

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	64,945	48,870	48,870	-24,75%	100,00%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Mission</i> : Finances	64,945	48,870	48,870	-24,75%	100,00%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

CHAPITRE 002

Conformément à la délibération relative à la reprise des résultats et les conditions d'affectation, le report en fonctionnement du solde de l'exécution de l'exercice 2014 s'est établi à 48,870 millions d'euros, au titre du budget principal.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	134,300	158,081	148,874	10,85%	94,18%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Missions :					
- Autonomie	21,179	27,809	27,793	31,23%	99,94%
-Citoyenneté active, solidarité internationale et sport	0,205	0,263	0,196	-4,33%	74,54%
- Culture, patrimoine, archives	0,797	0,971	0,898	12,59%	92,43%
-Développement et attractivité des territoires	0,554	0,933	0,712	28,63%	76,31%
-Direction et animation de l'action départementale	3,652	3,788	3,586	-1,80%	94,68%
-Écologie urbaine	8,770	8,588	8,473	-3,38%	98,67%
-Éducation et jeunesse	8,083	15,892	12,241	51,45%	77,03%
-Enfance et famille	23,939	23,754	23,182	-3,16%	97,59%
-Réseau routier et mobilité durable	5,772	5,592	4,844	-16,08%	86,62%
-Ressources humaines	2,862	3,278	2,266	-20,84%	69,13%
-Solidarité, insertion, santé	9,629	10,905	10,228	6,21%	93,79%
-Supports internes	48,619	55,967	54,137	11,35%	96,73%

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

Mission: Autonomie

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2015 s'élèvent à 27,793 millions d'euros avec comme principal poste de dépense imputé à ce chapitre, le forfait améthyste, en progression de plus de 24 % par rapport à l'exercice précédent.

Programme: Personnes Âgées

Les dépenses en faveur des personnes âgées s'élèvent à 23,394 millions d'euros.

Concernant le forfait améthyste, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 22,939 millions d'euros (18,373 millions d'euros au compte administratif 2014). Cette augmentation intègre d'une part, la revalorisation des tarifs par le STIF de 1,5 % au 1er janvier 2015 et d'autre part, la mise en place du zonage courant 2014, ce qui a permis aux bénéficiaires d'opter pour un forfait couvrant les zones 1-5, 2-5 ou 3-5.

Un budget de 0,441 million d'euros a été consacré à l'aide ménagère contre 0,474 million d'euros l'exercice précédent. La revalorisation des tarifs de 0,5 % au mois de mai 2015 a été compensée par une baisse du nombre de bénéficiaires.

Programme: Personnes handicapées

Les dépenses réalisées à ce chapitre en faveur des personnes handicapées atteignent 4,4 millions d'euros contre 1,885 million d'euros en 2014.

Cette évolution est liée aux dépenses consacrées au dispositif de transports spécialisés (PAM 93) mis en œuvre depuis le 1^{er} août 2014 par le biais d'un marché public (succédant à une délégation de service public, la dépense étant alors imputée au chapitre 65). Le budget s'établit à 3,475 millions d'euros.

Le second poste de dépenses concerne l'aide ménagère pour un montant de 0,696 million d'euros, en progression de plus de 6% d'un exercice à l'autre.

Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport

Les crédits consacrés à cette mission en 2015 s'élèvent à 0,196 million d'euros et se ventilent entre les principaux programmes suivants:

Programme: Solidarité, coopération internationales

Les dépenses réalisées en 2015, à hauteur de 0,090 million d'euros, comprennent les frais engagés pour la réalisation des actions départementales de coopération internationale proprement dites (0,041 million d'euros), ainsi que pour la réalisation des activités de formations et de centre de ressources en la matière par Via le Monde (0,049 million d'euros):

Programme: Sport et Loisirs

Les dépenses relatives au sport et loisirs à hauteur de 0,098 million d'euros ont été principalement affectées au fonctionnement des équipements sportifs gérés en régie (0,031 million d'euros), et aux premières actions de mobilisation du mouvement sportif pour porter la candidature de la France aux Jeux Olympiques de 2024, ainsi que l'accompagnement de l'euro de football 2016 dont les principaux matchs se dérouleront au stade de France (0,045 million d'euros).

Mission: Culture, patrimoine, archives

Les crédits consacrés en 2015 à cette mission et à ce chapitre s'élèvent à 0,898 million d'euros et se ventilent entre les programmes suivants:

Programme: Archives

A destination des archives départementales, les dépenses se sont élevées à 0,052 million d'euros et ont été principalement consacrées aux achats de matériels et prestations induits par les activités de récolement et de préservation du fonds archivistique et par les activités de publications destinées à la mise en valeur de ce fonds.

Programme: Culture

Les crédits utilisés en 2015 pour ce programme ont atteint 0,343 million d'euros et ont principalement été affectés à la gestion matérielle et aux prestations nécessaires à l'organisation des manifestations culturelles, qu'il s'agisse des initiatives en directions des collégiens (culture et art au collèges), des résidences d'artistes, de l'aide apportée pour la création artistique, ou encore la gestion de la collection d'œuvres du fonds départemental d'art contemporain (expositions et conservation).

Programme: Patrimoine culturel

Un budget de 0,503 million d'euros a principalement été destiné à la gestion matérielle des fouilles archéologiques conduites par l'équipe du centre départemental d'archéologie (0,207 million d'euros), les activités de valorisation et de transmission des connaissances en matière de patrimoine (0,295 million d'euros) que ce soit le patrimoine archéologique via les activités de médiation en direction des publics scolaires conduites par l'archéosite de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne ou le patrimoine architectural du département via notamment l'organisation du concours « DeVisu ».

Mission: Développement et attractivité du territoire

Les réalisations budgétaires en 2015 s'élèvent à 0,712 million d'euros, réparties entre les programmes suivants:

Programme: Aménagement et développement urbain

Dans le cadre du soutien et de la coopération dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, 0,087 million d'euros ont été réalisés dont 0,068 million d'euros de cotisations à Paris Métropole et à l'Association des collectivités du Grand Roissy.

Programme: Développement économique et promotion du territoire

Les dépenses réalisées à hauteur de 0,585 million d'euros incluent notamment :

- *en matière de développement économique* : 0,165 million d'euros qui concerne principalement les frais relatifs aux animations en matière d'expansion économique (0,115 million d'euros) notamment des prestations d'accompagnement des PMI/PME en matière stratégique et concurrentielle, l'acquisition de bases de données dans le cadre du développement de l'intelligence économique (0,031 million d'euros), ainsi que le soutien aux pépinières d'entreprises (0,020 million d'euros),
- *en matière de promotion du territoire*: 0,420 million d'euros principalement constitué de frais liés à l'organisation ou la participation à des salons : SIMI, MIPIM, Salon des Entrepreneurs et Salon International de l'Aéronautique et de l'espace, soit 0,291 million d'euros, et de cotisations aux organismes de promotion économique comme l'Agence Régionale de Développement (0,060 million d'euros) ou Hubstart Paris Région, association regroupant Aérople et Datagora dans le cadre de la démarche collective de promotion internationale du Grand Roissy (0,067 million d'euros).

Programme: Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Les crédits réalisés à ce chapitre s'élèvent à 0,039 million d'euros et recouvrent :

- en matière de développement économique et solidaire : 0,009 million d'euros de cotisations (RTES et Atelier) ;
- en matière d'emploi : 0,030 million d'euros de cotisation au GIP Emploi Roissy CDG.

Mission: Direction et animation de l'action départementale

Programme: Animation et développement social local

Les crédits réalisés dans le cadre de l'animation et du développement social local s'élèvent à 0,044 million d'euros. Ils ont été dédiés à l'organisation de journées d'études et de conférences-débats délocalisées (0,011 million d'euros) et au financement du dispositif d'encouragement à l'innovation sociale (0,033 million d'euros).

Programme: Audit interne

Les crédits utilisés en 2015 au titre de ce programme ont représenté 0,019 million d'euros et ont permis la réalisation du plan d'audit annuel auprès de diverses directions de l'administration départementale.

Programme: Information et communication

Les dépenses constatées à ce titre en 2015 se sont élevées à 2,913 millions d'euros et ont notamment permis :

- l'édition du magazine « Seine-Saint-Denis.fr » distribué à l'ensemble de la population (0,986 million d'euros), ainsi que le développement des sites Internet (0,110 million d'euros),
- la réalisation de campagnes de communication destinées à valoriser le territoire départemental et expliquer les actions conduites par le Département (0,576 million d'euros),
- la réalisation de campagnes de communication sectorielles destinées à porter à la connaissance de la population des actions départementales spécifiques (parmi lesquelles la mise en œuvre du chèque réussite pour les collégiens) (0,481 million d'euros),
- l'acquisition des petits matériels et des prestations nécessaires aux opérations de relations publiques (relations presse, objets promotionnels distribués lors de manifestations sportives ou lors de la participation à des salons professionnels, fournitures pour le fonctionnement de la salle des séances de l'Assemblée départementale ...) (0,703 million d'euros).

Programme: Pilotage et Stratégie

Les dépenses réalisées en 2015 s'établissent à 0,603 million d'euros affectés :

- aux dépenses de fonctionnement du centre de ressources et de documentation au service des agents départementaux (abonnement, acquisitions d'ouvrages...) (0,390 million d'euros) ;
- aux dépenses consacrées à la formalisation et l'accompagnement des actions de modernisation et de développement des systèmes « d'administration numérique » (0,133 million d'euros) ;
- aux frais d'études engagés dans le cadre des travaux d'évaluation des politiques publiques départementales (0,056 million d'euros) ;
- aux frais liés à la réalisation de l'agenda 21 du Département (0,015 million d'euros) ;
- aux frais d'études conduites dans la cadre de l'observatoire départemental (0,008 million d'euros).

Mission: Ecologie urbaine

Les crédits réalisés au titre de l'Écologie Urbaine s'élèvent à 8,476 millions d'euros répartis entre les programmes suivants :

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les réalisations s'établissent à 8,384 millions d'euros ventilés entre les actions suivantes :

- *l'accueil, l'éducation à l'environnement et la valorisation de la trame verte à hauteur de 1,242 million d'euros.*

Cette action a notamment pour objectif le développement de la qualité de l'accueil au sein des parcs pour accroître et fidéliser les publics ;

- *le développement, l'entretien des parcs et des liaisons vertes: 7,145 millions d'euros.*

Les réalisations concernent essentiellement l'entretien des parcs départementaux pour 5,627 millions d'euros et principalement du parc Georges Valbon (2,399 millions d'euros), du parc du Sausset (1,210 million d'euros), du parc forestier de la Poudrerie (0,303 million d'euros) et des parcs urbains (0,914 million d'euros).

Parmi les autres principales dépenses, un montant de 0,646 million d'euros a été consacré à l'entretien des espaces extérieurs des propriétés départementales (crèches, ASE, PMI, CSS...) et 0,868 million d'euros destiné à l'entretien des arbres d'alignement.

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Une enveloppe budgétaire d'un montant de 0,089 million d'euros a été réalisée recouvrant principalement les cotisations à Airparif, à l'Observatoire régional des déchets ainsi que les prestations de services liées à la COP 21.

Mission: Éducation et jeunesse

Les réalisations budgétaires à ce chapitre s'élèvent à 12,241 millions d'euros, en progression de plus de 51% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement liée :

- à la prise en charge de la maintenance informatique des équipements installés dans les collèges ;
- à la montée en charge des cuisines centrales ;
- à la mise en place du chèque réussite.

Les réalisations se déclinent de la manière suivante :

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Une enveloppe financière de 7,604 millions d'euros a été consacrée principalement aux dépenses suivantes :

- *les dépenses liées à la maintenance des collèges : 3,528 millions d'euros dont 3,052 millions d'euros d'entretien des collèges et 0,476 million d'euros liés aux frais connexes (gardiennage, déménagements, logements de fonction) ;*
- *les dépenses liées aux constructions neuves, rénovations et extensions pour un montant de 3,483 millions d'euros comprenant les frais induits par les contrats de partenariat pour un montant de 3,187 millions d'euros;*
- *la mise en place d'une maintenance informatique pour un montant de 0,350 million d'euros.*

Programme: Projet Éducatif Départemental

Ce programme est en augmentation par rapport au compte administratif de l'exercice précédent, augmentation consécutive à la livraison de six nouvelles cuisines et leur fonctionnement en année pleine.

En effet, les crédits de ce programme, 4,617 millions d'euros, sont composés à près de 70% des crédits liés à la restauration scolaire (3,196 millions d'euros).

S'ajoutent à ces crédits :

- une enveloppe de 0,949 million d'euros consacrée à la mise en place et à la délivrance du « Chèque Réussite » afin d'aider les familles à assurer à leurs enfants les meilleures conditions matérielles pour leur première rentrée dans le secondaire, étape essentielle de leur futur parcours éducatif.

La prestation nouvelle « chèque réussite », mise en place en 2015 consiste en la délivrance de bons d'achat d'une valeur de 200 € pour tous les collégiens entrant en 6ème dans un collège public qui le sollicitent. Le chèque est réservé à l'achat de fournitures scolaires, livres et matériel numérique, et utilisable dans les commerces partenaires de Seine-Saint-Denis.

Le lancement de cette prestation nouvelle ayant eu lieu au dernier trimestre, l'ensemble des crédits y étant affectés n'a pu être réalisé sur l'exercice, le coût global de cette prestation pour 2015 s'élève à 1,949 million d'euros.

- une enveloppe de 0,017 million d'euros réalisée pour les actions de prévention contre la violence ;
- une enveloppe de 0,118 million d'euros consacrée aux actions d'éducation incluant :
 - des réalisations pour l'éducation à l'écologie urbaine à hauteur de 0,052 million d'euros qui ont été destinés à l'adhésion au Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement ainsi qu'à la location et à la maintenance de ruches sur le toit des collèges ;
 - des réalisations dans le cadre du Conseil Général des Collégiens, soit 0,042 million d'euros notamment pour le déplacement des élèves dans le cadre de la clôture du mandat 2013-2015 et de son renouvellement qui a eu lieu en décembre 2015 ;
 - des réalisations à hauteur de 0,024 million d'euros pour des actions locales de sensibilisation à la négociation internationale et aux changements climatiques dans le cadre de la COP 21 ont été soutenus, auprès des établissements et des services jeunesse et des associations partenaires, notamment dans le cadre de l'organisation de la Conférence de la jeunesse (COY) en novembre 2015 à Villepinte.

Mission: Enfance et famille

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2015 s'élèvent à 23,181 millions d'euros.

Programme: Accueil de la petite enfance

Les dépenses réalisées en 2015 se sont élevées à 1,827 million d'euros. Elles recouvrent principalement :

- les dépenses liées à la formation des assistantes maternelles (0,116 million d'euros) ;
- les frais de fonctionnement des crèches départementales pour leur permettre d'accueillir les enfants qui leur sont confiés dans les meilleures conditions (1,709 million d'euros).

Programme: Aide sociale à l'enfance

Les dépenses 2015 s'élèvent à 3,399 millions d'euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- les réalisations financières au titre de l'accueil familial à hauteur de 2,101 millions d'euros, dont 1,735 million d'euro pour les frais de transports, premier poste de dépenses imputées à ce chapitre, et 0,323 million d'euros pour les honoraires d'avocats ;
- les dépenses relevant de l'accueil en structures collectives à hauteur de 0,830 million d'euros, sont constituées des prestations de médiation familiale et des visites en présence d'un tiers dans le cadre de la protection judiciaire (0,443 million d'euros) et des honoraires médicaux, frais d'analyse, frais dentaires, produits pharmaceutiques (0,386 million d'euros) ;
- les frais liés à l'accompagnement, destinés à couvrir les dépenses d'alimentation, d'habillement, d'interprétariat ou encore les actions de remobilisation éducative (0,454 million d'euros).

Programme: Protection maternelle et infantile

Les dépenses 2015 s'élèvent à 17,955 millions d'euros.

Le remboursement des charges de fonctionnement supportées par les centres de PMI et de planification familiale à gestion déléguée a donné lieu à une dépense de 15,923 millions d'euros.

Les autres dépenses concernent :

- la prise en charge des examens médicaux (0,958 million d'euros) ;
- la prise en charge des produits pharmaceutiques et l'achat de petit matériel médical (0,422 million d'euros) ;
- les prestations d'interprétariat (0,473 million d'euros, en diminution de 14,79% par rapport à l'exercice précédent) ;
- les frais liés à l'activité (0,178 million d'euros).

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les crédits réalisés s'élèvent à 4,844 millions d'euros et s'inscrivent dans le cadre des programmes suivants:

Programme: Mobilité durable

Une enveloppe de 0,329 million d'euros est réalisée en 2015. Elle intègre principalement:

- les dépenses réalisées à ce chapitre au titre de la carte Imagine'R, soit 0,296 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,580 million d'euros inscrits au chapitre 65 ;
- les cotisations relatives au développement de réseaux de transports en commun et aux transports de marchandises, à destination de Seine Europe Nord et de Ville et Transport Ile-de-France, soit 0,033 million d'euros.

Programme: PDU et infrastructures de transports en commun

Une enveloppe de 0,097 million d'euros a répondu aux indemnités accordées aux entreprises riveraines de l'opération de tramway 8.

Programme: Réseau routier

Les dépenses s'élèvent à 4,418 millions d'euros et concernent principalement :

- la modernisation du réseau de voirie départementale: 0,302 million d'euros. Ces crédits sont liés à l'activité de la direction de la voirie et des déplacements pour 0,206 million d'euros (annonces et insertions, frais d'impression, électricité, fluides pour les souterrains...) et à l'entretien de l'A186 sur Romainville et Montreuil (0,096 million d'euros) ;
- la maintenance et l'exploitation du patrimoine: 3,421 millions d'euros pour répondre à la pérennité du patrimoine et garantir un bon niveau de service pour l'utilisateur ;
- l'entretien de la signalisation tricolore lumineuse : 0,593 million d'euros ;
- la consolidation des terrains sous minés : 0,101 million d'euros.

Mission: Ressources humaines

Les dépenses constatées en 2015 à ce chapitre s'élèvent à 2,266 millions d'euros, liées principalement aux deux programmes suivants.

Programme: Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Les crédits relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à hauteur de 0,919 million d'euros ont été principalement affectés :

- aux actions de formation des personnels départementaux (0,480 million d'euros) ;
- à la prise en charge des frais de scolarité liés à l'accueil d'apprentis (0,124 million d'euros) ;
- aux dépenses destinées aux procédures de recrutement (0,118 million d'euros) ;
- aux prestations rendues dans le cadre de la politique d'accueil et d'amélioration des conditions de travail des agents en situation de handicap (0,185 million d'euros).

Programme: Relations sociales et santé au travail

Les dépenses réalisées au titre de ce programme s'établissent à 1,309 million d'euros recouvrant pour l'essentiel:

- la prise en charge des frais de déplacement des agents départementaux, qu'il s'agisse des déplacements effectués dans le cadre de leur activité professionnelle ou dans le cadre d'actions de formation, ou qu'il s'agisse de la prise en charge des frais liés aux congés bonifiés (0,965 million d'euros) ;
- la prise en charge des dépenses liées aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité au travail (0,223 millions d'euros) ;
- la prise en charge des frais engagés au titre de l'action sociale en faveur du personnel départemental (0,051 million d'euros).

Mission: Solidarité, insertion, santé

Les réalisations budgétaires en 2015 et imputées à ce chapitre s'établissent à 10,228 millions d'euros.

Programme: Accompagnement Social

Les crédits consommés s'élèvent en 2015 à 7,486 millions d'euros. Le compte administratif, pour la partie accompagnement social, augmente à hauteur de 10,83% par rapport au compte administratif 2014.

Cette variation s'explique par le fait que la dépense liée au recours à l'Instance d'Enquête pour la Prévention des Expulsions Locatives (IEPEL) ait changé de chapitre d'affectation, soit une bascule de 0,900 million d'euros depuis le chapitre 65.

Au delà de cette dépense, le programme est majoritairement destiné au remboursement des dépenses de fonctionnement aux gestionnaires délégués des circonscriptions de service social conventionnées, à hauteur de 6,233 millions d'euros.

Il comprend également les dépenses suivantes :

- les frais liés aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et aux mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) pour 0,280 million d'euros ;
- les frais d'interprétariat à hauteur de 0,044 million d'euros ;
- les autres frais liés à l'activité à hauteur de 0,029 million d'euros (dépenses liées aux droits fondamentaux, aux aménagements d'espaces enfants...).

Programme: Prévention et promotion de la santé

Les dépenses liées à la prévention et à la promotion de la santé s'élèvent à 2,255 millions d'euros.

Le poste budgétaire le plus élevé concerne la lutte contre les maladies infectieuses, à hauteur de 2,089 millions d'euros, incluant :

- 1,462 million d'euros pour la mise à disposition de vaccins ;
- 0,292 million d'euros pour les actions de lutte contre la tuberculose (dépistage, consultations, réalisations d'examen) ;
- 0,251 million d'euros dans le cadre de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles ;
- 0,085 million d'euros consacrés aux dépenses nécessaires à l'activité des Centres Départementaux de Dépistage et de Prévention Sanitaire (CDDPS) et aux frais de gestion des déchets.

Dans le cadre de l'action Santé bucco-dentaire, des actions de dépistage menées dans les écoles, la réalisation de documents d'informations ainsi que la prise en charge de fournitures notamment pour les crèches ont été financées à hauteur de 0,157 million d'euros.

Enfin, des crédits à hauteur de 0,008 million d'euros ont permis la diffusion de documentations relatives à la santé publique.

Programme: Promotion des droits fondamentaux

En 2015, les dépenses liées aux actions menées dans le cadre de l'Observatoire des violences faites aux femmes (dépenses de communication, formation, documentation et location mobilière) se sont élevées à 0,070 million d'euros.

Programme: Prévention des conduites à risques

Les dépenses constatées en 2015 au titre de ce programme s'établissent à 0,412 million d'euros, budget affecté :

- aux frais de fonctionnement de la structure de prévention «Tête à Tête», lieu principalement destiné à l'accueil et à l'information des jeunes et installé au sein du centre commercial régional de Rosny-sous-Bois (0,160 million d'euros) ;
- aux frais de fonctionnement de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, en particulier dans son rôle de centre de ressources et de formation à destination des professionnels (0,252 million d'euros).

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments départementaux

L'enveloppe financière réalisée s'établit à 9,859 millions d'euros, elle a été consacrée :

- à la fourniture de fluides pour l'ensemble des activités du Département pour un montant de 5,174 millions d'euros, en diminution de plus de 8% par rapport à l'exercice

précédent ;

- à l'entretien et à la maintenance courante pour un montant de 4,485 millions d'euros.

Programme: Logistique

Les dépenses consacrées à ce programme s'établissent à 14,835 millions d'euros, en diminution de 1,69 % par rapport à l'exercice précédent.

Elles se répartissent entre :

- les frais de routage et d'affranchissement à hauteur de 1,016 million d'euros, en diminution de 17 % par rapport au compte administratif de l'exercice précédent témoignant des efforts du Département afin de rationaliser ses dépenses dans ce domaine ;
- les crédits consacrés aux locaux (dépannage, gardiennage, déménagement, entretien ménager) à hauteur de 8,375 millions d'euros ;
- la logistique des postes de travail à hauteur de 0,903 million d'euros avec une rationalisation des dépenses en matière de frais d'impression, soit -17% par rapport à l'exercice précédent ;
- la qualité de service (restauration et habillement): 3,450 millions d'euros ;
- les crédits consacrés aux véhicules et déplacements s'établissent à hauteur de 1,091 million d'euros.

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les dépenses réalisées à ce titre en 2015 ont atteint un montant de 26,684 millions d'euros qui ont été utilisés :

- pour le règlement des loyers, charges et taxes des locaux occupés par les services départementaux, l'année 2015 ayant notamment été marquée par la prise en location de l'immeuble «Papillon» à Bobigny (25,252 millions d'euros) ;
- pour la gestion des primes d'assurance couvrant les personnels et le patrimoine départemental (1,095 million d'euros) ;
- pour le règlement des honoraires et diverses prestations de conseils juridiques en lien avec la défense des intérêts juridiques de la collectivité (0,337 million d'euros).

Programme: Systèmes d'informations

Les dépenses constatées en 2015 au titre de ce programme se sont élevées à 2,959 millions d'euros, lesquelles se répartissent comme suit :

- la prise en charge des frais de téléphonie des services départementaux, il est notable que ces dépenses poursuivent leur décrue (-8,64 % par rapport au CA 2014), notamment du fait de la mise en œuvre de la téléphonie sous internet (1,226 million d'euros) ;
- la prise en charge des frais liés aux contrats de maintenance informatique liés aux

- logiciels métiers mis à disposition des services départementaux (0,976 million d'euros) ;
- la prise en charge des frais d'entretien des postes de travail informatiques (0,430 million d'euros) ;
 - la prise en charge des frais liés aux contrats de maintenance informatiques destinés aux réseaux et équipements informatiques centraux (0,327 million d'euros).

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

CHAPITRE 012

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 – ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	363,577	372,093	368,440	1,34%	99,02%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Missions :</i>					
- Enfance et Famille	38,066	40,641	40,081	5,29%	98,62%
- Ressources humaines	325,510	331,429	328,359	0,88%	99,07%

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

CHAPITRE 012

Mission: Enfance et famille

La dépense liée aux rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département a représenté en 2015 un montant de 40,081 millions d'euros, en progression de 5,29 % par rapport à l'exercice précédent, progression qui est à mettre en lien avec une augmentation d'activité constatée à hauteur de 6 % sur le premier semestre 2015.

Mission: Ressources humaines

Les crédits consommés en 2015 au titre des ressources humaines se sont élevés à 328,359 millions d'euros.

Les rémunérations et charges s'établissent à 327,948 millions d'euros, en augmentation de 0,88% par rapport au CA 2014.

Ces dépenses recouvrent à la fois les rémunérations et charges des agents des services départementaux, et celles concernant les agents départementaux mis à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui se sont élevées en 2015 à 6,683 millions d'euros.

Cette évolution tient compte des éléments principaux suivants :

- la part du GVT (glissement vieillesse technicité) dans la masse salariale s'est élevée à 3,324 millions d'euros, essentiellement du fait des avancements d'échelons et des avancements de grade ;
- la part des mesures statutaires imposées aux collectivités a représenté en 2015 un montant de 3,472 millions d'euros, principalement du fait de l'achèvement de la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B (1,634 million d'euros), ou encore la mise en œuvre d'une première tranche de la Nouvelle Bonification Indiciaire «quartiers prioritaires politique de la ville» (NBI QPV), instituée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dont le versement effectué en décembre 2015 a concerné 372 agents départementaux ;
- l'évolution des cotisations «part patronale» dans la masse salariale réalisée en 2015 a représenté 0,302 million d'euros (hors cotisations du personnel détaché), il faut cependant noter que cette évolution est sensiblement moindre après deux années de très forte hausse des cotisations à la CNRACL.

La recherche de maîtrise s'est donc portée sur des mesures d'optimisation des moyens dédiés aux services départementaux afin de contenir l'augmentation de la masse salariale sans porter atteinte aux capacités d'intervention du service public départemental.

C'est ainsi, par exemple, que le recours aux personnels vacataires est extrêmement maîtrisé, en les réservant particulièrement aux services en contact direct avec la population (1,857 millions d'euros contre 2,037 millions d'euros en 2014).

Le Département a décidé de s'impliquer fortement dans les dispositifs d'aide à l'emploi que sont d'une part, les «contrats d'aide à l'emploi» et d'autre part, les «contrats d'avenir» auxquels ont été respectivement consacrés en 2015 1,494 million d'euros (contre 1,375 million d'euros en 2014) et 0,980 million d'euros (contre 0,610 million d'euros en 2014).

ATTENUATIONS DE CHARGES

CHAPITRE 013

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	1,334	1,242	1,140	-14,48%	91,83%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Missions :					
- Enfance et famille	0,172	0,050	0,026	-84,99%	51,57%
- Ressources humaines	1,162	1,192	1,115	-4,05%	93,52%

ATTENUATIONS DES CHARGES

CHAPITRE 013

Les recettes réalisées sur ce chapitre, à hauteur de 1,140 million d'euros comprennent:

- 0,026 million d'euros d'indûs auprès des assistants familiaux ;
- 1,115 million d'euros principalement liés aux ordres de reversement sur rémunérations et charges (0,535 million d'euros) et le remboursement des cotisations vieillesse du personnel détaché (0,580 million d'euros).

ATTENUATIONS DE PRODUITS

CHAPITRE 014

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	14,898	23,472	20,931	40,50%	89,17%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Missions :</i>					
- Aménagement et développement durable	1,100	0,896	0,896	-18,50%	100,00%
- Finances	13,798	22,576	20,035	45,20%	88,74%

ATTENUATIONS DE PRODUITS

CHAPITRE 014

Les dépenses imputées à ce chapitre au compte administratif 2015 s'élèvent à 20,931 millions d'euros. Elles concernent majoritairement les prélèvements au titre des fonds de péréquation sur les DMTO.

– le Fonds de péréquation sur les DMTO

Le Département est redevenu contributeur net au titre de ce fonds en 2015.

Alors qu'il avait perçu un produit net de 3,422 millions d'euros à ce titre en 2014, il y a contribué à hauteur de 10,601 millions d'euros en 2015 (1,990 million d'euros en 2014), pour une recette de 5,790 millions d'euros, soit une charge nette de 4,811 millions d'euros.

Au regard des circonstances financières et sociales de la Seine-Saint-Denis, cette situation, contraire à l'esprit même de la péréquation, a fait l'objet d'une alerte auprès du Premier ministre et du Ministre de l'Intérieur afin de leur demander d'étudier les moyens permettant à la Seine-Saint-Denis de redevenir bénéficiaire de ce fonds de péréquation en 2016.

– le Fonds de solidarité des Départements

La contribution du Département pour ce fonds s'est élevée à 9,412 millions d'euros en 2015. Le versement concomitant de ce fonds a été de 40,131 millions d'euros, soit un produit net de 30,719 millions d'euros. En 2014, le prélèvement s'était élevé à 11,775 millions d'euros pour une recette concomitante de 41,364 millions d'euros, soit un produit net de 29,589 millions d'euros.

REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014- ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	447,744	470,215	469,647	4,89%	99,88%
Recettes	11,941	8,738	9,139	-23,47%	104,58%
CHARGE NETTE	435,804	461,477	460,508	5,67%	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
-Financement des allocations et insertion	447,744	470,215	469,647	4,89%	99,88%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
-Insertion des allocataires (FSE)	5,825	6,638	4,933	-15,31%	74,31%
-Recouvrement des indus RMI/RSA	5,243	2,100	3,027	-42,27%	144,14%

REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

Les crédits réalisés à ces chapitres s'élèvent à 469,647 millions d'euros au compte administratif 2015 (contre 447,744 millions d'euros en 2014), marquant une progression de 4,9 % entre les deux exercices, essentiellement liée à la poursuite de la forte hausse des allocations RSA versées.

Le financement des allocations RSA

Le montant versé à la CAF au titre des allocations RSA s'élève en 2015 à 449,797 millions d'euros (contre 423,812 millions d'euros au CA 2014), en progression de 6,13 %.

Ce montant recouvre :

- le financement de l'allocation RSA (hors ex-API) à hauteur de 392,975 millions d'euros (369,549 millions d'euros en 2014), soit une augmentation de 6,34 % par rapport à l'exercice précédent ;
- le financement de l'allocation RSA majoré aux anciens bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (ex-API) à hauteur de 56,823 millions d'euros en 2015 (54,263 millions d'euros pour l'exercice précédent), soit une progression de 4,72 % par rapport à l'exercice précédent.

En fin d'année, un virement depuis les aides aux projets de ville a été nécessaire afin de financer la dernière mensualité et régulariser les paiements du RSA à hauteur de 3,8 millions d'euros. Cette opération devra être rectifiée lors de la décision modificative 2016 par une ré inscription des crédits correspondants.

Un montant de 5,522 millions d'euros a été attribué au Département au titre du fonds de soutien exceptionnel destiné aux Départements connaissant une situation financière particulièrement dégradée. Ce fonds a été versé en 2016.

A cela s'ajoutent:

- les annulations de titres de recettes RMI/RSA et les remises gracieuses accordées à hauteur de 0,286 million d'euros ;
- une régularisation sur exercices antérieurs à hauteur de 0,253 million d'euros ;
- les frais de gestion de la CAF à hauteur de 0,073 million d'euros.

Face à ces dépenses, des recettes issues de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FDMI) ont été enregistrées aux chapitres 73 et 74. S'établissant à 256,593 millions d'euros en 2015, elles sont en diminution de 0,1 % par rapport au compte administratif précédent (257,075 millions d'euros en 2014). Elles se répartissent comme suit :

- le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à hauteur de 233,660 millions d'euros.
Ce montant comprend la part fixe enregistrée chaque année, à hauteur de 198,626 millions d'euros, et la part relative à la compensation au titre de l'ex API, à hauteur de 35,034 millions d'euros;
- la recette issue du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 22,934 millions d'euros (23,416 millions d'euros en 2014).

L'insertion des allocataires du RSA

Les réalisations budgétaires consacrées au profit de l'insertion des allocataires du RSA s'élèvent à 19,268 millions d'euros.

Les principales réalisations de l'exercice visant à soutenir l'accompagnement pour l'insertion des allocataires du RSA et de leurs ayants droit sont ventilées comme suit :

Dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, un budget de 16,337 millions d'euros a été consacré à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement des parcours.

Les aides aux projets de villes, accordées aux structures municipales chargées par voie de convention de l'accompagnement d'une partie des allocataires, représentent toujours le poste principal de dépense, avec une réalisation arrêtée à 6,664 millions d'euros.

Une enveloppe financière de 6,002 millions d'euros a été réalisée (6,144 millions d'euros en 2014) pour assurer les conditions d'un meilleur retour ou l'accès à l'emploi durable des allocataires du RSA.

La dépense relative à l'insertion sociale et l'accompagnement des parcours s'élève à 2,031 millions d'euros. Elle concerne principalement le subventionnement des structures proposant un accompagnement ainsi que les mesures d'appui social individualisé ASI.

Les contrats uniques d'insertion (CUI) découlent de la mise en œuvre depuis août 2011 de la convention d'objectifs et de moyens (CAOM) renouvelée chaque année avec l'Etat.

La réalisation au titre des CUI s'établit à 1,593 million d'euros en 2015 au regard des objectifs fixés dans la convention. Les crédits consommés sont ainsi répartis :

- 1,128 million d'euros pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE),
- 0,074 million d'euros au titre des Contrats Initiative Emploi (CIE),
- 0,380 million d'euros destinés au financement des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Il s'agit du contrat, mis en place à compter du 1er juillet 2014 dans le cadre de la nouvelle CAOM, et qui a pour vocation de remplacer les CAE pour les nouveaux contrats conclus avec les salariés en voie d'insertion dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Recettes

Les recettes enregistrées à ce chapitre s'élèvent au compte administratif 2015 à 8,095 millions d'euros et recouvrent principalement :

- la participation du Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 4,933 millions d'euros ;
- le recouvrement d'indus RMI/RSA à hauteur de 3,023 millions d'euros.

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 – ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	108,140	113,889	111,523	3,13%	97,92%
Recettes	33,619	32,983	36,645	9,00%	111,10%
CHARGE NETTE	74,521	80,906	74,878	0,47%	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Missions:					
- Autonomie	108,025	113,754	111,428	3,15%	97,96%
- Ressources humaines	0,115	0,136	0,096	-16,52%	70,83%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	22,312	21,583	22,074	-1,06%	102,28%
- Recouvrements indûs et CESU	11,216	10,976	12,319	9,83%	112,23%

ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

Les dépenses réalisées en 2015 au sein du chapitre relatif à l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) s'élèvent à 111,524 millions d'euros, soit une augmentation de 3,13 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette prestation concerne 22 593 allocataires au 31 décembre 2015, soit 643 allocataires de plus en glissement annuel.

Depuis 2004, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est de 77,70 %.

Evolution du nombre d'allocataires de l'ADPA

31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	Evol. 15/14
12 714	13 700	15 700	16 970	18 214	18 989	20 011	20 476	20 219	21 482	21 950	22 593	2,93%

Les allocations versées au titre de l'ADPA représentent la quasi totalité des crédits consommés, avec une dépense de 109,768 millions d'euros (106,545 millions d'euros en 2014).

Elles se répartissent comme suit :

- les allocations à domicile pour 79,055 millions d'euros concernent 16 498 allocataires au 31 décembre 2015, soit 827 allocataires de plus qu'au 31 décembre 2014 (15 671 allocataires). L'augmentation de 2,75 % de la réalisation budgétaire par rapport à 2014 est également liée au dispositif du Chèque Emploi Service Universel (CESU), qui prévoit que l'émission des chèques est effectuée à hauteur du plan d'aide prescrit. Cela induit une dépense supplémentaire sur l'exercice, qui sera atténuée l'exercice suivant puisque les chèques non utilisés font l'objet d'un remboursement au Département en n+1. L'augmentation constatée en 2015 sera donc en partie compensée par une recette sur l'exercice 2016,
- les allocations en établissements pour 30,713 millions d'euros, en augmentation de 3,70 %. Le nombre d'allocataires au 31 décembre 2015 à hauteur de 6 095 est en diminution de 2,93 % alors que le montant moyen mensuel de l'allocation augmente de 8,13 % (de 393,09 € en 2014 à 425,05 € en 2015) .

Les autres principales dépenses de ce chapitre, comprennent :

- la rémunération du prestataire émetteur des chèques CESU: 0,414 million d'euros ;
- le financement des évaluations médico-sociales: 0,891 million d'euros versés essentiellement aux communes dans un cadre conventionnel ;
- les dépenses pour la structuration de l'aide à domicile, dans le cadre de la convention 2012-2014 signée avec la CNSA, consistant principalement en du subventionnement pour des projets de groupe de paroles, de soutien aux aidants professionnels et aidants

familiaux et de formations, pour un montant de 0,310 million d'euros. La convention prévoit une recette représentant 60 % de la dépense engagée sur la pluriannualité par le Département.

Recettes

Les recettes constatées à ce chapitre au titre de la mission Autonomie en 2015 s'établissent à 35,120 millions d'euros, en hausse de 4,75 % par rapport à l'exercice précédent. Ces recettes comprennent :

- le recouvrement d'indus en matière d'ADPA, auprès des bénéficiaires et des établissements: 12,319 millions d'euros en 2015 contre 11,216 millions d'euros en 2014.

Est notamment enregistrée ici la recette communiquée par le prestataire gestionnaire des CESU, issue des chèques millésimés 2014 et non utilisés (pour un montant de 12,090 millions d'euros, la recette étant corrélée à l'évolution des dépenses);

- la participation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA): 22,074 millions d'euros ;
- pour la structuration de l'aide à domicile, dans le cadre de la convention 2012-2014 signée avec la CNSA : 0,722 million d'euros.

Par ailleurs, il est enregistré une recette exceptionnelle de 1,525 million d'euros correspondant à une écriture comptable liée à la régularisation de crédits de rattachements non consommés enregistrés en dépenses dans les comptes administratifs précédents.

Le Département prend en charge en cumulé près de 77 % du financement de l'allocation à ce stade.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)**CHAPITRE 023****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2014– ANNEE 2015***(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses		46,318			

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE*(En millions d'euros)*

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
- Virement à la section d'investissement		46,318			

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

CHAPITRE 023

Ce chapitre constitue le pendant du chapitre 021 en section d'investissement.

La somme inscrite à hauteur de 46,318 millions d'euros correspond au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Selon la nomenclature M52, cette dépense ne fait l'objet d'une exécution qu'après la clôture de l'exercice sur la base de la décision d'affectation de l'Assemblée délibérante.

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	79,925	67,628	67,105	-16,04%	99,23%
Recettes	33,318	20,737	20,125	-39,60%	97,05%
CHARGE NETTE	46,607	46,891	46,980	0,80%	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Mission : Finances</i>					
- Dotations aux amortissements	51,528	55,928	54,094	4,98%	96,72%
- Plus value sur cessions	3,787		0,881	-76,73%	
- Opérations de sortie de l'actif	0,710		0,537	-24,39%	
- Remboursements anticipés IRA	23,900	11,700	11,593	-51,49%	99,09%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Mission : Finances</i>					
- Moins value sur cessions	0,119		0,273	128,79%	
- Neutralisation des amortissements	9,280	10,717	9,852	6,17%	97,05%
- Remboursements anticipés IRA	23,900	10,000	10,000	-58,16%	100,00%

OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

À ce chapitre sont imputées en section de fonctionnement les opérations d'ordre parallèles aux opérations inscrites au chapitre 040.

En dépenses:

- 11,593 millions d'euros au titre de la capitalisation des IRA. Il s'agit, d'une part, de la première annuité de l'IRA liée à la renégociation opérée avec la SFIL en 2014 (1,593 millions d'euros) et, d'autre part, de la capitalisation de l'IRA consécutive à la renégociation de deux emprunts et d'un swap conclus avec Depfa (10 millions d'euros).

En recettes:

- 10 millions d'euros au titre de la capitalisation l'indemnité de remboursement anticipé consécutive à la renégociation de deux emprunts et d'un swap signés avec Depfa.

OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION

CHAPITRE 043

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2014- ANNEE 2015**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	80,785	1,000			
Recettes	80,785	1,000			
CHARGE NETTE	0,000	0,000			

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Mission : Finances</i>	80,785	1,000			

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Mission : Finances</i>	80,785	1,000			

OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION

CHAPITRE 043

Les crédits inscrits à ce chapitre pour des inscriptions d'ordre n'ont pas été nécessaires à l'exécution des opérations de réaménagement de produits structurés.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	641,468	625,259	620,929	-3,20%	99,31%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Missions:</i>					
-Autonomie	234,538	219,256	218,515	-6,83%	99,66%
-Citoyenneté active, solidarité internationale et sport	11,619	13,012	12,845	10,55%	98,71%
-Conduite des politiques départementales	2,310	2,631	2,207	-4,46%	83,86%
-Culture, patrimoine, archives	18,658	18,522	18,372	-1,53%	99,19%
-Développement et attractivité des territoires	5,200	5,388	5,080	-2,31%	94,28%
-Ecologie urbaine	4,024	4,242	4,216	4,77%	99,37%
-Education et jeunesse	36,010	37,238	36,916	2,52%	99,14%
-Enfance et famille	228,622	224,183	223,752	-2,13%	99,81%
-Finances	36,277	36,146	35,873	-1,11%	99,24%
-Réseau routier et mobilité durable	46,767	47,340	47,274	1,09%	99,86%
-Ressources humaines	2,150	2,476	2,384	10,89%	96,29%
-Solidarité, insertion, santé	15,268	14,803	13,492	-11,63%	91,14%

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

Ce chapitre regroupe les aides à la personne (hors APA et RSA), les frais d'hébergement, les contributions obligatoires, les participations et les subventions versées.

Mission: Autonomie

Au présent chapitre, les réalisations constatées au compte administratif 2015 atteignent 218,515 millions d'euros. Le CA 2015 est en baisse de 6,83 % par rapport au CA 2014 (234,538 millions d'euros).

Cette baisse s'explique principalement par l'extension du paiement différentiel, expérimenté depuis l'exercice 2014, concernant l'aide sociale à l'hébergement, à la fois pour les secteurs Personnes âgées et Personnes handicapées.

Avant la mise en place du paiement différentiel, le Département inscrivait en dépenses pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale la totalité de leurs frais de séjour, qu'il versait aux établissements, et inscrivait en recettes le montant de la contribution attendue de la part de ces bénéficiaires.

Le principe du paiement différentiel est que les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement versent directement leur contribution aux établissements pour régler une partie de leurs frais de séjour, le Département ne finançant alors aux établissements que la différence non couverte par les ressources.

En adoptant ce dispositif, le Département voit mécaniquement, à activité équivalente, ses inscriptions en dépenses et en recettes diminuer (constance de la charge nette).

Programme: Personnes âgées

Les dépenses, pour les actions menées en faveur des personnes âgées en 2015, s'élèvent à 55,047 millions d'euros contre 69,81 millions d'euros au CA 2014, soit une diminution de 21,15 % essentiellement liée au passage au paiement différentiel.

En 2015, le déploiement du paiement différentiel de l'aide sociale à l'hébergement concerne tous bénéficiaires accueillis dans des établissements privés commerciaux et associatifs du département, ainsi qu'un EHPAD public, soit 40 % des bénéficiaires.

L'accueil des personnes âgées en établissement demeure le plus important poste de dépenses avec 53,816 millions d'euros de réalisation, soit 97,76 % des crédits consommés.

Ce poste de dépenses est ventilé comme suit :

- l'hébergement en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : 48,079 millions d'euros ;
- l'hébergement dans les établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris : 4,600 millions d'euros ;
- l'hébergement en foyers-logements : 1,130 million d'euros.

Au titre de l'accompagnement à domicile, les dépenses s'établissent à 0,701 million d'euros, elles comprennent :

- le financement des accueils de jour au profit de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer (ADAJA) : 0,310 million d'euros,
- l'hébergement temporaire des personnes âgées en établissement : 0,309 million d'euros,
- des subventions de fonctionnement au titre de l'aide à la vie associative: 0,044 million d'euros,
- le financement de l'allocation chèque-taxi : 0,031 million d'euros,
- la dépense au titre de l'ARAM : 0,008 million d'euros pour deux bénéficiaires.

Les dépenses pour la coordination gérontologique se sont élevées en 2015 à 0,530 million d'euros assurant le financement de sept CLIC, afin de concourir à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des besoins des personnes de plus de 60 ans par une approche globale et personnalisée, dans une optique de prévention et de maintien du lien social.

Programme: Personnes handicapées

Les dépenses relatives aux actions menées en faveur des personnes handicapées en 2015 s'élèvent à 163,468 millions d'euros contre 164,728 millions d'euros au CA 2014, soit une baisse de 0,76 %.

La diminution s'explique notamment par le transfert en 2015 des dépenses liées au dispositif Transports spécialisés/PAM 93 du chapitre 65 vers le chapitre 011 (soit 1,752 million d'euros) compte tenu du basculement de la délégation de service public vers un marché à bons de commande.

Elle s'explique aussi par un impact plus modéré que pour le secteur Personnes âgées de la mise en place du paiement différentiel compte tenu d'une part, d'une augmentation des bénéficiaires de 0,8 % et d'un calendrier de déploiement progressif moins dynamique que celui du secteur des Personnes Âgées.

Pour l'accueil des personnes handicapées en établissement, les dépenses s'élèvent à 100,027 millions d'euros en 2015 contre 102,221 millions d'euros en 2014 (-2,15 %).

Ces dépenses intègrent en premier lieu le financement de l'hébergement en établissement des personnes handicapées à hauteur de 99,607 millions d'euros (-2,16 % au regard de 2014) et en second lieu l'accueil familial pour 0,420 million d'euros (soit +0,55 % par rapport à 2014). Les dépenses d'hébergement en établissement des personnes handicapées se décomposent entre les structures suivantes :

- l'hébergement en foyers de vie et en FAM (foyer d'accueil médicalisé), hors Belgique : 53,783 millions d'euros,
- l'hébergement en foyers en Belgique : 18,971 millions d'euros,
- les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés : 17,509 millions d'euros,
- l'hébergement en EHPAD, cures et frais de repas : 7,241 millions d'euros,
- et 2,102 millions d'euros au titre des frais de scolarité et d'internat.

Pour l'accompagnement des personnes handicapées à domicile, les dépenses s'établissent à 59,896 millions d'euros contre 59,008 millions d'euros au CA 2014.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) constitue la principale dépense de l'action Accompagnement des personnes âgées à domicile, à hauteur de 44,681 millions euros, en augmentation de 8,9 % par rapport au compte administratif de 2014. Cette hausse s'explique par un nombre important de dossier comportant des rétroactivités compte tenu de la résorption du retard de traitement par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et par une augmentation du nombre moyen de bénéficiaires par mois.

En recette, la participation de la CNSA au titre de la PCH s'élève à 12,663 millions d'euros.

L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) s'établit à 12,191 millions d'euros, en diminution par rapport au compte administratif 2014 (12,808 millions d'euros). La baisse régulière du nombre de bénéficiaires s'explique par les décès ou les options vers l'ADPA ou la PCH.

Au titre de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile, les prestations recouvrent:

- les services d'accompagnement (SAMSAH-SAVS) : 2,642 millions d'euros;
- l'allocation représentative d'aide ménagère (ARAM) : 0,189 million d'euros;
- l'aide à la vie associative : 0,096 million d'euros ;
- l'aide complémentaire au titre du fonds de compensation du handicap géré par la MPDH : 0,07 million d'euros;
- l'allocation cécité : 0,025 million d'euros.

Est par ailleurs inscrite au sein du programme Personnes Handicapées, la participation du Département au fonctionnement du groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH): elle s'élève à 3,545 millions d'euros, en progression de 1,34 % par rapport à l'exercice précédent.

Mission: Citoyenneté active, solidarité internationale et sport

Les dépenses réalisées au titre de cette mission s'établissent à 12,845 millions d'euros. Elles se répartissent entre les programmes suivants :

Programme: Solidarité, coopération internationales

Les dépenses constatées à hauteur de 0,192 million d'euros ont permis de soutenir l'action :

- d'une part, d'associations œuvrant au partenariat international (par exemple l'ACFCDF et l'ADSF en lien avec les communautés comoriennes installées en Seine-Saint-Denis) et à la cause de la paix (telle que le Mouvement pour la paix),
- et d'autre part, d'associations œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale, en lien avec les activités de Via le Monde telle que par exemple l'association «Etudiants et développement» ou encore l'association «Climates» qui est intervenue dans l'organisation de la conférence des jeunes (COY) en marge de la COP 21.

Programme: Sport et Loisirs

Les dépenses d'un montant de 12,653 millions d'euros concrétisent le soutien départemental en direction du mouvement sportif et ce, selon trois grands axes d'intervention :

- les actions éducatives de sports et de loisirs auxquelles auront été consacrés 1,709 million d'euros. Il s'est notamment agi de la subvention au fonctionnement de la base de loisirs de Champs-sur-Marne (0,430 million d'euros), du soutien aux organismes dispensateurs des formations au BAFA pour les jeunes séquano-dyonisiens (0,188 million d'euros), les actions conduites par les opérateurs dans le cadre du dispositif « Ville-Vie-Vacances » (0,292 million d'euros), ou encore du soutien à des associations impliquées dans des démarches d'éducation sportive spécifiques comme par exemple l'UNCSPA en faveur des personnes handicapées (0,140 million d'euros) ;
- le soutien aux acteurs sportifs pour le développement équitable des disciplines sportives à hauteur de 8,757 millions d'euros. Cet axe d'intervention recouvre le soutien au mouvement sportif pour le développement des diverses disciplines sportives, en direction des «Grands partenaires» afin de conforter leur rôle de chefs de file pour déployer leurs disciplines sur le territoire (3,959 millions d'euros), des «clubs de performance» et des clubs de niveau national au regard de leurs résultats sportifs (2,415 millions d'euros), des comités sportifs départementaux pour fortifier leur rôle de formation des encadrants dans leurs disciplines respectives (1,268 million d'euros), des associations sportives des collèges (0,095 million d'euros), ainsi que des associations œuvrant pour promouvoir la diversité des publics, en particulier le sport féminin et les personnes handicapées (0,011 million d'euros);
- l'aide départementale à des partenaires gestionnaires de grands équipements sportifs qui a représenté un montant de dépenses de 2,187 millions d'euros, à savoir le Syndicat interdépartemental de gestion du parc des sports (SIGPS) pour le fonctionnement des parcs de sports de Bobigny et la Courneuve-Saint-Denis (1,987 million d'euros), et l'ASPTT pour la gestion du Stade Raoul Montbrand à Pantin (0,200 million d'euros).

Mission : Conduite des politiques départementales

Les dépenses constatées à ce chapitre relèvent des frais de fonctionnement de l'Assemblée départementale, et notamment de l'ensemble des indemnités et cotisations dues aux conseillers départementaux au titre de l'exercice de leur mandat électif. Ces dépenses s'élèvent à 2,207 millions d'euros en 2015.

Mission: Culture, patrimoine, archives

Les réalisations constatées s'établissent à 18,372 millions d'euros, répartis entre les trois programmes suivants :

Programme: Archives

Les dépenses réalisées à ce titre en 2015 s'élèvent à 0,052 million d'euros, consacrées au soutien aux associations mémorielles œuvrant pour la préservation de la mémoire de la Résistance et de la Shoah.

Programme: Culture

Les crédits à hauteur de 18,136 millions matérialisent la politique départementale de soutien au monde culturel. Ces crédits ont été mobilisés selon les axes suivants :

- le soutien aux actions et aux projets culturels ayant une dimension structurante pour le territoire départemental auxquels 12,123 millions d'euros ont été consacrés en 2015, elles sont portées par les équipements labellisés que sont la MC93 et les trois scènes nationales implantées en Seine-Saint-Denis (théâtre de La Commune à Aubervilliers, théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis et Nouveau Théâtre de Montreuil), les scènes conventionnées et les théâtres de ville (6,513 millions d'euros). Elles se manifestent aussi par l'organisation de festivals dont la renommée dépasse largement, pour certains d'entre eux, l'espace départemental et contribuent ainsi à son rayonnement dans les diverses disciplines artistiques (musique classique pour le festival de Saint Denis, musiques du monde pour le Festival Africolor, jazz pour Banlieue Bleues, danse contemporaine pour les rencontres chorégraphiques internationales (2,427 millions d'euros), ainsi que par le soutien aux projets de création artistique, en particuliers par le biais de résidences d'artistes dans toutes les disciplines (1,796 million d'euros);
- le soutien à des partenaires œuvrant au développement des publics au moyen d'actions d'éducation culturelle dans les diverses disciplines principalement auprès des jeunes (Fondation 93, Centre de promotion du livre de Jeunesse, Chroma...), auxquels 3,356 millions d'euros auront été consacrés en 2015 ;
- le soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur, pour lequel 2,231 millions d'euros ont été mobilisés en 2015, ces dépenses comprennent notamment les actions conduites auprès des collégiens dans le cadre de l'action «Culture et art aux collèges» (1,377 million d'euros), ainsi que le soutien aux établissements d'enseignement artistique (0,855 million d'euros);
- les conventions de coopérations culturelles des territoires conclues avec les communes et structures intercommunales du territoire départemental, pour lesquelles les crédits utilisés en 2015 se sont élevés à 0,427 million d'euros.

Programme: Patrimoine culturel

Les dépenses réalisées à ce titre en 2015 s'élèvent à 0,184 million d'euros et sont relatives au soutien départemental en direction du mouvement associatif et aux communes dans leurs démarches de préservation et de mise en valeur de leur patrimoine historique et architectural.

Mission : Développement et attractivité du territoire

Les crédits réalisés s'établissent à 5,080 millions d'euros et se déclinent entre les programmes suivants :

Programme: Aménagement

Les réalisations s'élèvent à 0,302 million d'euros composés pour un montant de 0,204 million d'euros de subvention de fonctionnement versée au CAUE auquel s'ajoute 0,896 million d'euros de crédits réalisés au chapitre 014, soit au total 1,100 million d'euros de versement au CAUE dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention.

A ces crédits s'ajoutent le soutien aux partenaires de l'aménagement dans le cadre de la poursuite de la convention d'études avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) pour un montant de 0,040 million d'euros, ainsi que les crédits relatifs à la poursuite du soutien aux espaces numériques mis en place au niveau local à hauteur de 0,059 million d'euros.

Programme: Développement économique et promotion du territoire

Une enveloppe de 2,452 millions d'euros a permis le financement des actions suivantes.

Le développement économique à hauteur de 0,440 million d'euros se décomposant ainsi:

- 0,050 million d'euros attribués à la Maison de l'Initiative Économique Locale (MIEL) qui est un projet intercommunal destiné à soutenir les micro-initiatives locales de quatre communes de Seine-Saint-Denis: Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis et Stains ;
- 0,190 million d'euros de subventions attribuées pour le financement et la création de Très Petites Entreprises (TPE) dont 0,090 million d'euros affectés à l'association Initiative 93 ;
- 0,080 million d'euros de crédits affectés au pôle Média Grand Paris afin de structurer et promouvoir une filière Image innovante et pérenne sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

La promotion du territoire à hauteur de 1,689 million d'euros, principalement destinés au Comité Départemental du Tourisme 93 (1,485 million d'euros) afin de promouvoir et de valoriser l'image du département de la Seine-Saint-Denis auprès de ses différents publics, avec en 2015 la mise en valeur lors de la COP 21 des initiatives et expériences qui se sont déroulées sur le territoire en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

La recherche et les pôles de compétitivité à hauteur de 0,323 million d'euros. Le Département a renouvelé en 2015 son soutien au fonctionnement des structures de gouvernance des cinq pôles dans lesquels nous sommes engagés: Advancity, Astech Paris-Région, Cap Digital Paris-Région, Medicen Paris-Région et Systematic Paris-Région, soit 0,303 million d'euros. Le Département est signataire des Nouveaux contrats de performance, 2014-2018, de ces cinq pôles. Le contrat de performance de Medicen Paris-Region, dont la gouvernance a été profondément remodelée, a été signé en septembre 2015.

Par ailleurs, 0,020 million ont été consacré à la valorisation des savoir-faire scientifiques et techniques développés sur notre territoire. Comme les années précédentes, l'inter-filière a été particulièrement privilégiée à travers le soutien à Adebitech pour les actions en faveur de la filière des sciences pour le vivant et à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre de des actions de diffusion de la culture scientifique et technique.

Programme: Économie sociale et solidaire, emploi et formation

L'enveloppe financière réalisée au titre de ce programme s'établit à 1,740 million d'euros et se décline au travers des axes suivants :

L'accès à l'emploi à hauteur de 0,949 million d'euros comprenant :

- la poursuite du soutien aux organisations syndicales (0,499 million d'euros) ;
- la poursuite du soutien à l'école de la Deuxième Chance (E2C) pour son dispositif d'intégration professionnelle des jeunes adultes sans diplôme ni qualification (0,350 million d'euros) ;
- le soutien aux actions entrant dans le cadre des «Engagements pour l'égalité et contre les discriminations» (0,087 million d'euros) ;
- les primes aux stagiaires non indemnisés engagés dans un parcours de retour à l'emploi (0,013 million d'euros).

L'économie sociale et solidaire pour un montant de 0,653 million d'euros qui a contribué :

- au soutien des emplois associatifs (0,214 million d'euros);
- au soutien de structures de l'économie sociale et solidaire (0,230 million d'euros);
- au soutien du dispositif local d'accompagnement (0,025 million d'euros);
- au soutien à la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire par une aide apportée aux structures porteuses de postes facilitateurs et aux associations (0,184 million d'euros).

La formation professionnelle pour un montant de 0,138 million d'euros en :

- soutenant des actions sur des filières prioritaires: Altermedia pour le Cinéma-audiovisuel (0,045 million d'euros);
- mettant en œuvre une nouvelle action «la mixité dans l'emploi c'est possible» (0,043 million d'euros) ;
- développant les coopérations avec la Cité des métiers, notamment lors du Forum des

métiers et des qualifications organisé par le Département (0,045 million d'euros).

Programme: Politique de la ville et habitat

Les subventions et les participations allouées au titre de ce programme s'élèvent à 0,586 million d'euros et concernent :

- le soutien aux associations poursuivant des actions en faveur de l'habitat, soit 0,160 million d'euros, dont 0,100 million d'euros à l'ADIL dans le cadre de la coordination des outils d'information et d'observation de l'Habitat ;
- le soutien au Pact Arim, soit 0,100 million d'euros versés pour le montage des dossiers d'aide aux propriétaires occupants pour la rénovation de l'habitat;
- 0,075 million d'euros pour le soutien au centre départemental de ressources de la politique de la ville porté par «Profession Banlieue» ;
- 0,015 million d'euros versés à la mission locale des copropriétés de Clichy-sous-Bois ;
- 0,236 million d'euros de subventions aux organismes agissant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle et de la santé au titre des contrats de ville 2015.

Mission: Écologie urbaine

L'enveloppe financière consacrée à ce chapitre a été réalisée à hauteur de 4,216 millions d'euros et se répartit entre les programmes suivants:

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les subventions réalisées à hauteur de 0,466 million d'euros concernent :

- les partenariats qui ont visé à soutenir des actions de valorisation et de préservation de l'environnement pour 0,193 million d'euros, dont plus particulièrement :
 - 0,127 million d'euros à destination d'associations naturalistes et environnementales pour les suivis des espèces et espaces ainsi que pour la poursuite de la valorisation pédagogique de la biodiversité et l'animation auprès des publics des parcs ;
 - 0,062 million d'euros pour les actions de défense de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.
- 0,150 million d'euros de participation à l'Agence des Espaces Verts dont l'objet est de protéger et aménager les espaces naturels d'Ile-de-France en Seine-Saint-Denis en maintenant l'agriculture près des villes et en préservant la biodiversité,
- la participation au Syndicat des Bases de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts pour 0,097 million d'euros ;
- 0,026 million d'euros dans le cadre du partenariat avec la ville de Coubron en matière d'actions éducatives à l'environnement et aux activités agricoles.

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Les réalisations financières à hauteur de 3,749 millions d'euros recouvrent principalement la participation du budget principal au budget annexe d'assainissement, soit un montant reconduit de 1,520 million d'euros et la participation aux Grands lacs de Seine pour un montant de 2,059 millions d'euros.

A cela s'ajoutent, 0,171 million d'euros de subventions dont :

- 0,108 million d'euros dans le cadre du soutien aux initiatives pour le climat dans le cadre de la COP 21.

Le Département a apporté son soutien à vingt-huit projets locaux ayant un impact direct sur le territoire en matière d'atténuation et/ou d'adaptation aux changements climatiques :

- 20 projets de mobilisation et de lutte contre le réchauffement climatique,
- 8 projets participant à la construction de la ville de demain (végétalisation, réinvestissement de l'espace public dans une démarche écologique...);
- 0,063 million d'euros pour le soutien en faveur des actions de la prévention des déchets ainsi que pour la création d'une plate-forme départementale de la rénovation énergétique.

Mission: Éducation et jeunesse

Les réalisations budgétaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 36,916 millions d'euros, soit une augmentation de 2,52 % par rapport à 2014.

Programme: Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Au titre de ce programme, le montant des crédits réalisés s'élève à 25,673 millions d'euros.

La méthode d'établissement des dotations a été consolidée en mettant en cohérence les crédits « Éducation prioritaire » avec le nouveau dispositif de l'Éducation nationale et en revalorisant la part entretien. L'engagement du Département dans la priorité donnée à la réussite pour tous se traduit notamment par une hausse de 3,75% en 2015 de la dotation permettant de répondre à la hausse des effectifs collégiens, ainsi qu'à l'ouverture de 5 nouveaux collèges en année pleine.

Ces principaux crédits se répartissent de la manière suivante :

- 18,673 millions d'euros de dotations aux collèges publics ;
- 6,793 millions d'euros de dotations aux collèges privés y compris la part personnel relative au forfait d'externat ;
- s'y ajoute la participation à l'entretien des cités mixtes collèges/lycées (0,207 million d'euros).

Programme: Actions pour la jeunesse

Les crédits réalisés s'élèvent à 0,083 million d'euros et ont permis de soutenir le Dispositif Plus Citoyen (0,043 million d'euros) ainsi que les projets d'expérimentation à l'international des

parcours d'insertion (0,040 million d'euros) dont 0,035 million d'euros correspondant à 8 dossiers retenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets «parcours et mobilité».

Programme: Projet éducatif départemental

Les crédits qui ont été consacrés à ce programme en 2015 s'élèvent à 11,160 millions d'euros.

Le budget réalisé dans le cadre de la restauration scolaire, soit 9,604 millions d'euros (hors personnel), a représenté en 2015 plus de 86 % des crédits du programme, dans le cadre d'une politique visant à augmenter la qualité des repas servis tout en renforçant la sécurité alimentaire (avec un niveau de recettes associées de 5,170 millions d'euros imputées au chapitre 70).

Cette évolution s'appuie notamment sur un plan d'actions pour l'optimisation et le développement de la production des cuisines centrales.

Les autres dépenses s'élèvent à 1,556 million d'euros s'inscrivant dans le cadre de la troisième année de mise en œuvre du projet éducatif départemental.

L'année 2015 a permis d'asseoir et d'étendre des actions éducatives sur un nombre plus important de collèges, de déployer des actions éducatives visant la réussite personnelle et scolaire de tous les élèves, dans un souci de partenariat local large, et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Les dépenses réalisées se répartissent autour de trois thématiques :

- *Se construire* : 0,568 million d'euros qui ont principalement participé à la poursuite de nombreuses actions de prévention des violences (en direction des parents, de l'équipe éducative et des élèves), la mise en place d'appels à projet relatifs aux changements climatiques à l'occasion de la COP 21 et au temps libre des adolescents, le renouvellement du programme Odyssée Jeunes permettant de financer des voyages scolaires, fondés sur des projets pluriannuels et ambitieux d'un point de vue pédagogique ;
- *Se former* : 0,794 million d'euros pour collaborer principalement aux actions de prévention du décrochage scolaire à travers le dispositif «ACTE» (accueil des collégiens temporairement exclus), l'accompagnement de la transition après la 3ème dans 20 collèges, la mise en place de parcours de découvertes des métiers et des formations pour les filières aérienne, scientifique et numérique, la plate-forme des stages a par ailleurs vu augmenter en 2015 le nombre de stages proposés,
- *S'engager* : 0,193 million d'euros pour soutenir principalement les projets de promotion à la citoyenneté avec notamment l'initiative «Nous sommes la République» et d'éducation à l'écologie urbaine avec la poursuite du déploiement du programme éco-collège.

Mission Enfance et Famille

Les dépenses 2015 pour la mission Enfance et Famille s'élèvent à 223,752 millions d'euros.

Programme: Accueil de la petite enfance

Au titre de l'accueil de la petite enfance, les dépenses s'établissent à 19,263 millions d'euros dont 12,161 millions d'euros de subventions versées aux crèches non départementales.

Les autres dépenses se répartissent principalement de la manière suivante :

- l'Allocation Départementale Accueil Jeune Enfant (ADAJE), soutien financier aux familles qui recourent à un mode d'accueil individuel par l'emploi d'un assistant maternel agréé pour un montant de 5,958 millions d'euros;
- 0,619 million d'euros dans le cadre du transfert à la commune de Bondy de l'ancienne crèche départementale «La Régale» ;
- 0,490 million d'euros pour des subventions additionnelles dans le cadre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif public (FODDAC), permettant de financer les coûts de fonctionnement liés aux créations de nouvelles places en crèches en complément des financements existants, d'une part et soutenir les projets innovants, d'autre part.

Programme: Aide sociale à l'enfance

Les dépenses constatées en 2015 relevant du chapitre 65 pour les actions de l'Aide sociale à l'Enfance représentent 203,810 millions d'euros.

- Action: Accompagnement

Les réalisations s'élèvent à 43,020 millions d'euros pour cette action en 2015, elles se répartissent principalement entre les dispositifs suivants :

- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO, qui sont des mesures judiciaires) et les aides éducatives à domicile (AED, qui constituent des mesures administratives) : 9,822 millions d'euros ;
- les aides financières: 10,761 millions d'euros dont 6,408 millions d'euros pour les allocations mensuelles, 4,231 millions d'euros pour les secours d'urgence et 0,118 million d'euros pour l'Allocation d'Autonomie Jeunes Majeurs ;
- l'accueil en maisons et centres maternels : 15,209 millions d'euros dont 4,343 millions d'euros pour les frais de fonctionnement du pôle mère/enfant du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), 8,157 millions d'euros pour les autres frais d'hébergements, et 2,709 millions d'euros pour les participations en faveur des structures mères/enfants séquanodionysiennes ;
- le financement des interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), y compris le financement de dispositifs d'accompagnement individualisé à domicile pour de jeunes handicapés dont le suivi est assuré par le service de l'aide sociale à l'enfance: 2,957 millions d'euros ;
- le soutien en faveur des associations d'accompagnement des jeunes et des familles (3,434 millions d'euros) et le soutien à la gestion par la Croix-Rouge de la plate-forme d'évaluation des MIE (0,819 million d'euros), soit au total 4,254 millions d'euros.

- Action : Prévention spécialisée

Au compte administratif 2015, les dépenses, en reconduction, au titre du financement de la prévention spécialisée s'élèvent à 13,814 millions d'euros.

- Action : Accueil en structures collectives

L'accueil en structures collectives représente un niveau de dépenses de 125,434 millions d'euros en 2015 (131,397 millions d'euros en 2014).

La baisse amorcée depuis 2014, s'appuie essentiellement sur les nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes majeurs, l'instauration d'une péréquation nationale de l'accueil de mineurs isolés .

L'hébergement des enfants et jeunes majeurs en structures collectives a ainsi donné lieu en 2015 à une dépense de 113,186 millions d'euros, en baisse par rapport au montant enregistré au compte administratif 2014 (115,685 millions d'euros).

La réalisation de 113,186 millions d'euros se ventile entre les structures collectives suivantes :

- les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à hauteur de 57,589 millions d'euros (- 5,78 % par rapport à 2014) ;
- l'hébergement en foyers publics départementaux (CDEF) pour 30,772 millions d'euros ;
- les lieux de vie et d'accueil pour 5,479 millions d'euros ;
- les foyers de jeunes travailleurs (FJT) à hauteur de 2,953 millions d'euros ;
- d'autres structures d'accueil (de type services d'accueil d'urgence, pouponnières, ...) pour 15,603 millions d'euros.

Les frais liés au suivi éducatif s'élèvent en 2015 à 7,720 millions d'euros. Ils traduisent une baisse de l'activité constatée au sein des internats, notamment du fait de sorties importantes de jeunes en centres de formation professionnelle.

Les frais liés au suivi sanitaire s'établissent quant à eux à 0,058 million d'euros en 2015.

Les structures suivantes ont par ailleurs fait l'objet de financement hors tarification par prix de journée :

- le Groupement de coopération sociale, groupement d'aide à l'éducation des jeunes de Seine-Saint-Denis (GCS GAEJ 93) a bénéficié d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant de 0,832 million d'euros;
- l'association Essor 93 a reçu une subvention départementale de 2,625 millions d'euros sur la base de la convention passée avec la structure en 2013 ;
- le Service d'Intervention Spécialisé (SIS) géré par le Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF), a reçu une dotation globale d'un montant de 0,791 million d'euros .

Enfin, suite à des décisions de dessaisissement de la part de juges des enfants, le Département a procédé en 2015 au remboursement des sommes engagées par d'autres Départements pour un montant de 1,010 million d'euros.

- Action : Accueil familial

Au titre de l'accueil familial, les dépenses s'élèvent à 21,488 millions d'euros, en hausse de 1,54% par rapport au compte administratif précédent. L'augmentation est exclusivement liée aux frais de remboursement aux Départements dans le cadre des désaisissements pour le financement des assistants familiaux 1,785 million d'euros, soit une hausse de 11,59 % par rapport à 2014.

Les autres réalisations de cette action concernent :

- le placement familial spécialisé pour lequel les réalisations s'élèvent à 17,486 millions d'euros, en progression de 1,64 % ;
- les indemnités versées aux Tiers Dignes de Confiance (TDC) à hauteur de 1,225 million d'euros, du fait d'une baisse du nombre d'enfants confiés ;
- l'allocation d'habillement à hauteur de 0,991 million d'euros.

Programme : Protection maternelle et infantile

La réalisation financière constatée s'établit à 0,680 million d'euros. Elle recouvre :

- les participations versées aux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), qui mettent en œuvre des actions de dépistage des déficits ou handicaps auprès des jeunes enfants: 0,518 million d'euros ;
- la participation au centre Simone DELTHIL, qui réalise les dépistages portant sur les handicaps visuels et auditifs : 0,150 million d'euros ;
- les subventions versées à l'hôpital Avicenne de Bobigny, à l'association Sésame Autisme Gestion et Perspectives (SAGEP) qui intervient dans le domaine de l'autisme: 0,012 million d'euros.

Mission: Finances

Les crédits relatifs à la mission Finances s'élèvent à 35,873 millions d'euros; ces dépenses ont été destinées:

- à la participation du Département aux dépenses de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (33,086 million d'euros) ;
- à la participation au fonctionnement des Services Communs de la Préfecture de Police de Paris (2,225 million d'euros) ;
- à la régularisation comptable de créances éteintes (0,561 million d'euros).

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Programme: Mobilité durable

En matière de mobilité durable, les dépenses s'élèvent à 47,209 millions d'euros dont :

- 46,629 millions d'euros affectés à la contribution du Département au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), en progression de 1 % par rapport à l'exercice précédent,
- 0,580 million d'euros attribués au titre du remboursement de la carte imagine'R, auxquels s'ajoutent 0,296 million d'euros inscrits au chapitre 011.

Programme: Réseau routier

En 2015, le Département a apporté son soutien au comité départemental de la prévention routière à hauteur de 0,065 million d'euros dans le cadre d'un partenariat qui a permis de mener les actions «Voiture-tonneau dans les collèges» en direction de 3 570 collégiens (22 collèges) et Jeu «En Route Prudence» dans les collèges (classes de 6ème et de 5ème) en direction de 1 940 collégiens (13 collèges).

Mission : Ressources humaines

Les dépenses constatées à ce chapitre en 2015 s'élèvent à 2,384 millions d'euros. Elles concernent notamment:

- le soutien aux associations du personnel, principalement le Comité départemental des œuvres sociales (CDOS), auquel une subvention d'un montant de 1,658 million d'euros a été accordé en 2015, ainsi qu'à l'Association des personnels sportifs de l'administration départementale (APSAD 93), pour un montant de 0,082 million d'euros,
- la gestion prévisionnelle des emplois vis à vis desquels une tension existe en terme de recrutement, par le biais de bourses ou prise en charge de frais de scolarité en faveur d'élèves sur les métiers d'auxiliaires de puériculture, de puéricultrices, d'assistants sociaux ou d'éducateurs spécialisés, pour un montant de 0,240 million d'euros,
- la contribution au titre du fonds de compensation du supplément familial de traitement, pour un montant de 0,324 million d'euros.

Mission : Solidarité, insertion, santé

Au titre de la mission solidarité, insertion, santé, les dépenses s'élèvent à 13,492 millions d'euros, contre 15,286 millions d'euros en 2014 qui tenaient compte d'une enveloppe de 2,069 millions d'euros au titre de l'APRE (avec parallèlement une recette), enveloppe non reconduite en 2015 tant en dépense qu'en recette.

Programme: Accompagnement Social

Les dépenses au titre de l'accompagnement social s'élèvent à 11,043 millions d'euros en 2015.

Le principal poste de dépenses s'inscrit dans le cadre de l'action Droit au logement pour un montant total de 9,504 millions d'euros comprenant notamment :

- les aides accordées au titre du Fonds de solidarité logement : 7,535 millions d'euros,
- le fonds de solidarité Energie:1,969 million d'euros.

Ce programme recouvre également :

- les secours exceptionnels (aides aux ménages sans enfants): 1,100 million d'euros ;
- le versement à diverses associations intervenant dans le domaine social: 0,438 million d'euros.

Programme: Insertion

A ce titre, un budget de 1,459 million d'euros a été affecté :

- au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour 1,165 million d'euros ;
- au soutien au financement du permis de conduire pour 0,233 million d'euros ;
- au financement de micro crédit pour 0,060 million d'euros.

Programme: Prévention des conduites à risques

Les crédits consommés à ce titre en 2015, soit une enveloppe de 0,096 million d'euros, recouvrent :

- des subventions versées à des associations concourant par leurs interventions à la réduction des risques liés à l'usage des drogues (0,080 million d'euros) ;
- la participation au financement du Diplôme d'étude supérieure universitaire (DESU) destiné à former des professionnels de la prévention, mis en place par l'Université de Paris VIII (0,016 million d'euros).

Programme: Prévention et promotion de la santé

Les crédits de subventions et de participations affectés à la santé publique s'établissent à 0,751 million d'euros. Ils comprennent :

- un montant de 0,480 million d'euros au titre de la prévention des cancers, destiné à financer notamment le groupement d'intérêt public pour le dépistage des cancers et le groupement d'intérêt scientifique afférent à la surveillance des cancers d'origine professionnelle ;
- un montant de 0,191 million d'euros au titre de la lutte contre les maladies infectieuses ;
- un montant de 0,080 million d'euros au titre de la promotion de la santé, de la veille et de l'analyse en matière de santé publique.

Programme: Promotion des droits fondamentaux

Les subventions aux associations intervenant dans le domaine des droits fondamentaux s'élèvent à 0,143 million d'euros.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

CHAPITRE 6586

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	0,441	0,609	0,478	8,29 %	78,49 %

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Mission:					
- Conduite des politiques départementales	0,441	0,609	0,478	8,29 %	78,49 %

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

CHAPITRE 6586

Les réalisations financières en 2015 à hauteur de 0,478 million d'euros se répartissent entre les programmes suivants :

- 0,430 million d'euros au titre des rémunérations et charges des personnels affectés aux groupes d'élus ;
- 0,048 million d'euros destinés aux moyens logistiques (frais d'affranchissement, frais de téléphonie,documentation...).

CHARGES FINANCIERES

CHAPITRE 66

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014- ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	46,697	45,002	44,677	-4,32 %	99,28 %

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Missions :</i>					
- Éducation et jeunesse (contrat de partenariat)	3,337	9,000	8,741	161,94 %	97,12 %
- Finances	43,360	36,002	35,936	-17,12 %	99,82 %
Auxquels s'ajoutent:					
- les crédits inscrits au chapitre 68 au titre des provisions	17,343	6,205	6,205	-64,22 %	100,00 %

CHARGES FINANCIERES

CHAPITRE 66

Sont inscrits à ce chapitre les crédits nécessaires à la couverture des intérêts réglés à l'échéance, des charges financières liées aux opérations de gestion de taux, des loyers financiers des contrats de partenariat. Ces crédits atteignent 44,677 millions d'euros hors contentieux au titre du CA 2015 et se répartissent comme suit :

- la charge des intérêts des emprunts atteint 34,930 millions d'euros en 2015 intégrant le réaménagement des huit contrats structurés signés avec Dexia, qui ne font désormais plus l'objet de provisions mais d'un paiement direct d'intérêts renégociés ;
- les intérêts de swaps sont eux en très forte diminution à 3063 euros contre 0,394 millions d'euros en 2014, traduisant d'une part la politique du Département en matière de gestion des contentieux (seuls deux des neuf contrats de swap ne sont pas en contentieux) et d'autre part l'amélioration des conditions financières de certains produits à la faveur du contexte de marché ;
- le Département a renégocié un swap et deux emprunts toxiques pour un montant de 21,733 millions d'euros, contractés auprès de Depfa. Ce réaménagement a donné lieu au paiement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un million d'euros ;
- enfin, 8,741 millions d'euros correspondent aux loyers financiers des trois contrats de partenariat public privé. Contrairement à 2014, ces loyers concernent la totalité de l'exercice 2015.

Il convient d'ajouter à ce chapitre les réalisations budgétaires au titre de la constitution de provisions destinées à couvrir les risques contentieux liés aux 9 procédures contentieuses restant engagées par le Département. La baisse de 64,2 % de cette dépense à 6,205 millions d'euros entre 2014 et 2015 s'explique essentiellement par les opérations de réaménagement réalisées.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE 67

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014- ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	1,184	7,130	7,106	499,97%	99,66%

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Missions :					
-Autonomie (annulations de titres)	0,564	0,314	0,300	-46,82 %	95,38 %
-Ecologie urbaine (annulations de titre)		0,532	0,532		100,00 %
- Enfance et famille	0,125	0,035	0,031	-75,43 %	87,88 %
-Finances (dont annulation de titre relatif à la renégociation de dette avec la banque DEPFA à hauteur de 5,544 M€)	0,473	6,230	6,225	1216,82 %	99,92 %

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

CHAPITRE 68

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 – ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	41,843	55,076	55,076	31,63 %	100,00 %

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Mission : Finances					
- Provisions	41,843	55,076	55,076	31,63 %	100,00 %

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

CHAPITRE 68

Mission: Finances

Les réalisations budgétaires constatées en 2015 à ce chapitre s'élèvent à 55,076 millions d'euros, au titre de la constitution de provisions, dont 6,2 millions d'euros au titre des provisions pour les contentieux sur les emprunts et swaps structurés.

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2014 – ANNEE 2015**

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	9,107	11,232	9,884	8,53 %	88,00 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Missions :					
- Culture, patrimoine, archives	0,235				
- Éducation et jeunesse	6,724	9,473	8,355	24,25 %	88,20 %
- Réseau routier et mobilité durable	1,606	1,241	0,998	-37,88 %	80,41 %
- Supports internes	0,334	0,300	0,308	-7,90 %	102,51 %

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

Mission : Éducation et jeunesse

Les recettes réalisées au titre de la Mission Éducation et jeunesse s'élèvent à 8.355 millions d'euros et correspondent aux recettes perçues dans le cadre de la restauration scolaire.

En augmentation de 24% par rapport au compte administratif de l'exercice précédent, consécutive au fonctionnement en année pleine des cuisines centrales guidé par la mise en place d'une stratégie d'optimisation et de développement de la production en cuisines centrales et à une nouvelle tarification départementale pour les internats avec notamment la prise en compte des qualités contributives des familles.

La composition de ces recettes se décline de la manière suivante :

- 5,170 millions d'euros de recettes issues des familles,
- 2,841 millions d'euros de recettes issues des cuisines centrales,
- 0,046 million d'euros de remboursement de repas de substitution,
- 0,165 million d'euros de recettes issues des commensaux,
- 0,078 million d'euros de recettes issues de l'internat.

Mission: Réseau routier et mobilité durable

Les recouvrements à hauteur de 0,998 million d'euros comprennent :

- 0,955 million d'euros émanant des droits de voirie et des places de stationnement sur le domaine public ;
- 0,043 million d'euros correspondant au subventionnement de la Région Ile-de-France pour le financement du tramway T8, conformément aux dispositions du CPER.

Mission : Supports internes

Les recettes constatées à hauteur de 0,308 million d'euros sont essentiellement constituées du produit des mises en location de propriétés départementales : les redevances pour des panneaux d'affichage implantés sur des terrains départementaux, les locations de terrains départementaux, ainsi que le produit des droits de voirie.

IMPOTS ET TAXES

CHAPITRE 73

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	658,252	668,221	681,362	3,51 %	101,97 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Mission :</i>					
- Finances	658,252	668,221	681,362	3,51 %	101,97 %

IMPOTS ET TAXES

CHAPITRE 73

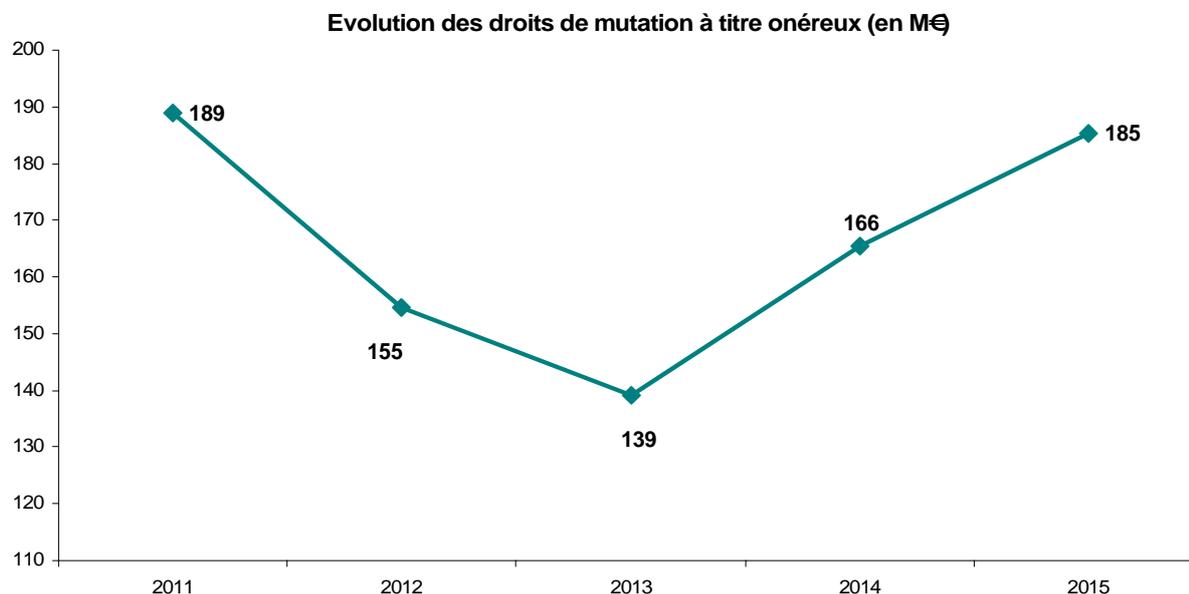
Mission: Finances

Ce chapitre recouvre les produits des impôts indirects et les produits de la TIPP, de la TSCA et des fonds de péréquation considérés par l'État comme des produits fiscaux et donc imputés à ce chapitre alors que ces ressources ont les caractéristiques de dotations.

Ces produits se sont élevés à 681,362 millions d'euros en 2015. Ils ont progressé de 3,51 % par rapport au CA 2014, progression essentiellement liée à la dynamique des droits de mutation.

Le produit des DMTO

Il s'est élevé à 185,222 millions d'euros en 2015, soit une progression de 11,9 % par rapport à 2014. Cette évolution tient compte du déplafonnement du taux des DMTO de 3,8 % à 4,5 % à compter du 1er avril 2014. L'année 2015 constitue ainsi la première année pleine de cette mesure.

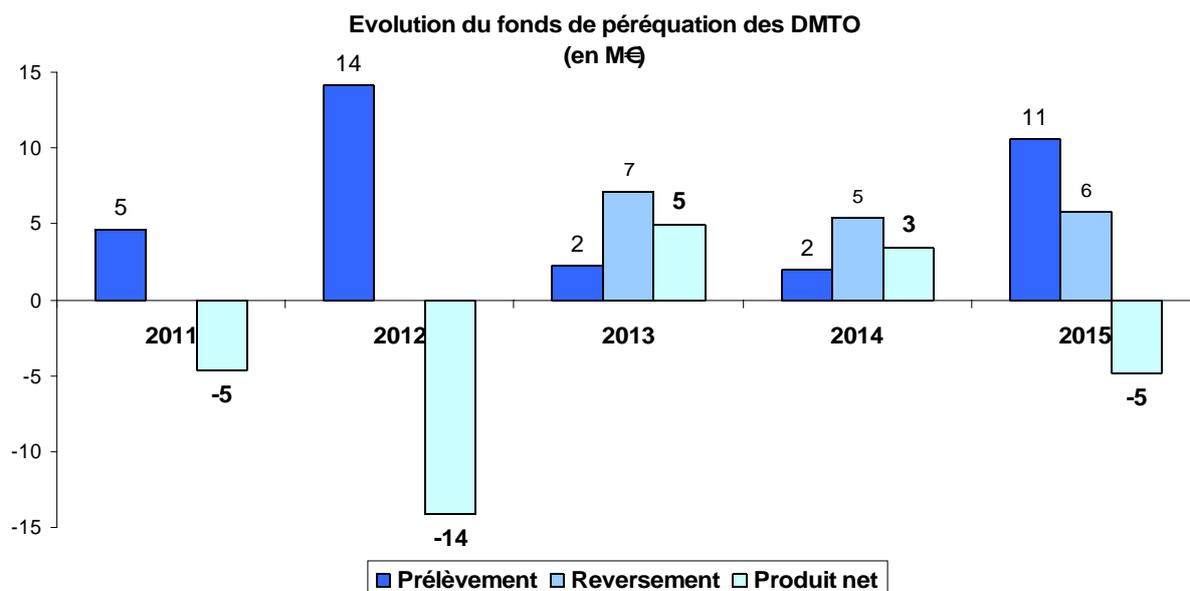


Le fonds de péréquation sur les DMTO

Le Département a perçu 5,790 millions d'euros en 2015 au titre de ce fonds, contre 5,412 millions d'euros en 2014.

Comme évoqué précédemment, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au titre de ce fonds. En effet, le Département y a contribué en 2015 à hauteur de 10,601 millions d'euros

(soit une charge nette de 4,811 millions d'euros), alors qu'il en était bénéficiaire net en 2014 à hauteur de 3,422 millions d'euros.



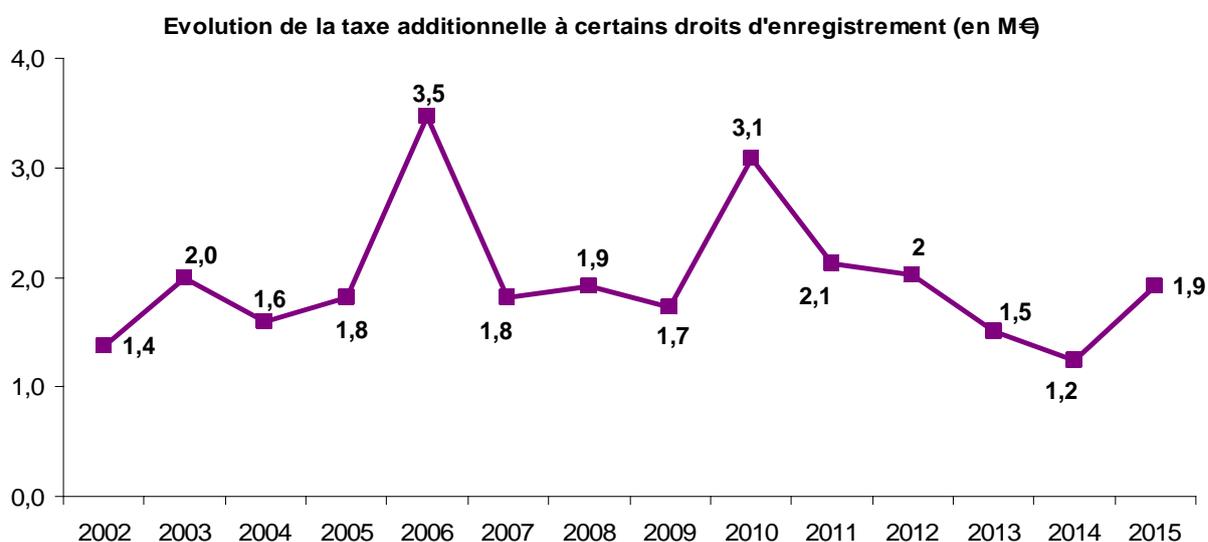
La taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement

La plupart des mutations, notamment en matière d'immeubles d'habitation, sont soumises au droit départemental d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière, produits qui reviennent au Département et que nous appelons communément «droits de mutation».

Mais les cessions de certains biens et immeubles n'y sont pas soumises. Il s'agit notamment des cessions d'offices ministériels, de fonds de commerce sous certaines conditions, de droit au bail et de biens meubles vendus publiquement.

Le taux de cette taxe est unique, fixé uniformément pour la France entière à 1,60 %, avec application de taux réduits sur certaines ventes ou certaines cessions.

Son produit s'est élevé à 1,924 million d'euros en 2015, soit une hausse de 55,5 % par rapport à 2014 (1,237 million d'euros). C'est la première fois depuis 2010 que cette taxe évolue favorablement.

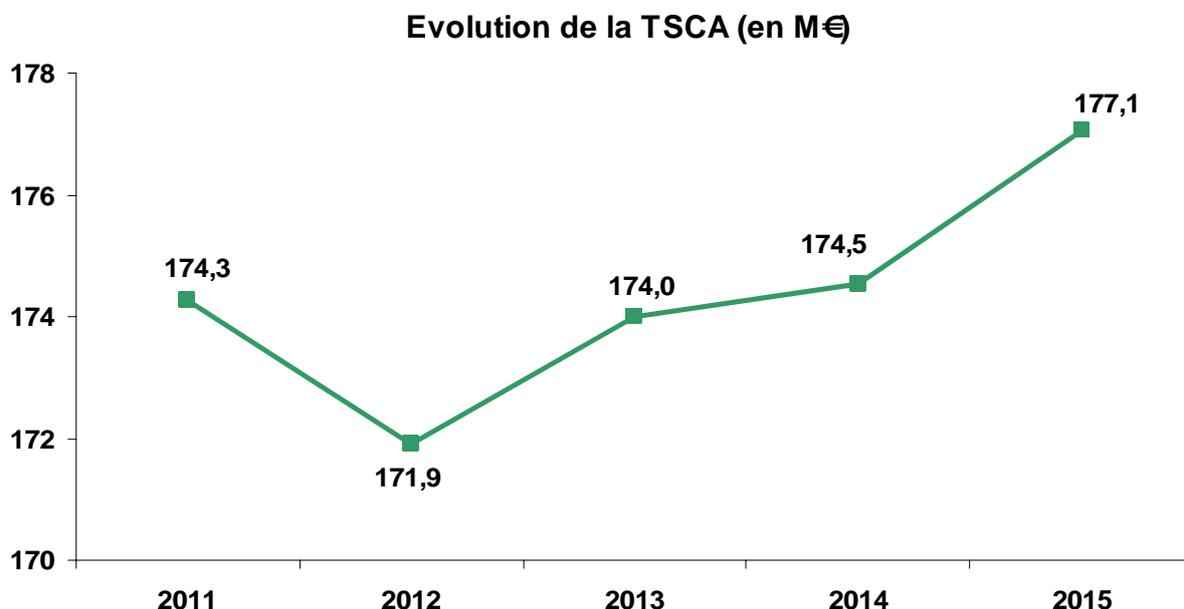


La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Son produit, assis sur le montant des contrats d'assurance de toutes natures, varie suivant la conjoncture.

Le Département perçoit un pourcentage fixe du produit de cette taxe.

Le produit de la TSCA a augmenté de 1,4 % en 2015, passant de 174,5 à 177,1 millions d'euros.



La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Le produit de cette taxe est également destiné à la compensation de différents transferts de dépenses mises à la charge du Département (RSA socle, RSA majoré, transferts fonds sociaux).

Les recettes issues de la TICPE s'établissent à 246,366 millions d'euros en 2015, en quasi stabilité par rapport à l'année précédente (246,197 millions d'euros).

La taxe additionnelle à la taxe de séjour

La Collectivité a décidé, par délibération du 21 juin 2012, la mise en place d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour au taux de 10 %. Cette taxe additionnelle ne s'applique que dans les communes et intercommunalités qui perçoivent une taxe de séjour.

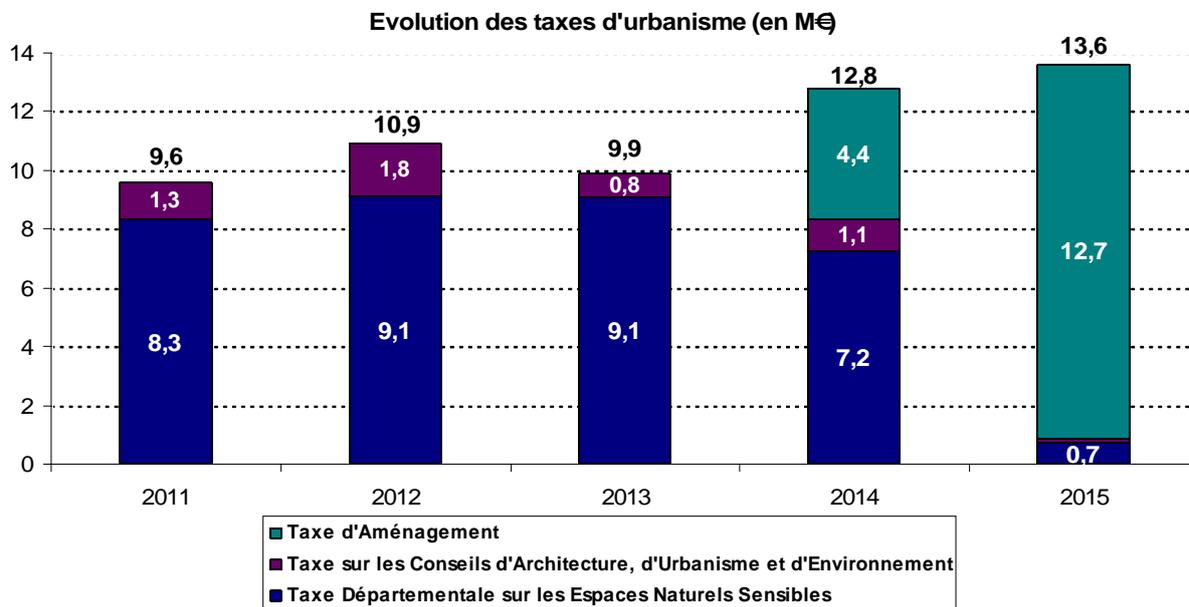
Compte tenu des délais liés à l'information de l'ensemble des logeurs concernés, le rendement de cette taxe est progressive.

Le montant perçu en 2015 est de 0,331 million d'euros, contre 0,101 million d'euros en 2014.

Les taxes d'urbanisme

Le Département a reçu 13,582 millions d'euros en 2015 au titre des taxes d'urbanisme, en progression de 6,3 % par rapport à 2014 (12,782 million d'euros).

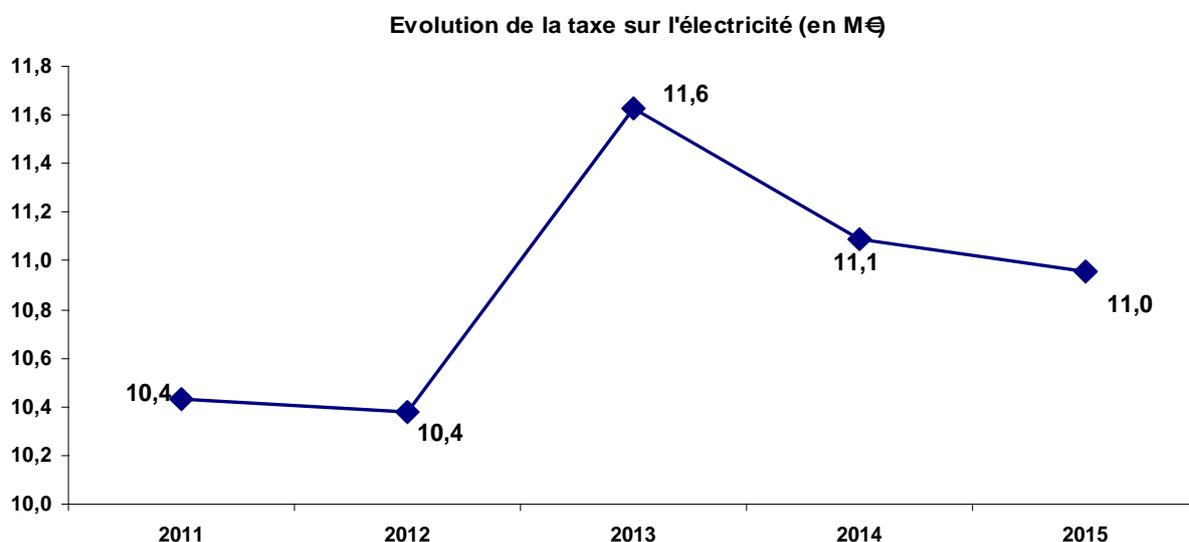
La taxe d'aménagement, mise en place par l'Assemblée départementale le 13 octobre 2011 dans le cadre de la réforme du droit de l'urbanisme, a remplacé la taxe sur les espaces naturels sensibles et la taxe pour les CAUE pour les permis de construire délivrés à partir du 1^{er} mars 2012.



La taxe sur l'électricité

Le produit de la taxe sur l'électricité s'élève à 10,958 millions d'euros en 2015, contre 11,086 millions d'euros en 2014 (-1,1 %). C'est la seconde année consécutive que ce produit baisse.

Depuis la réforme de cette ressource en 2011, l'assiette de cette taxe est fonction de la quantité d'électricité consommée. Etant donné que les tarifs de cette taxe font l'objet d'une revalorisation annuelle, la baisse de produit constatée en 2015 est due à une diminution de la consommation d'électricité.

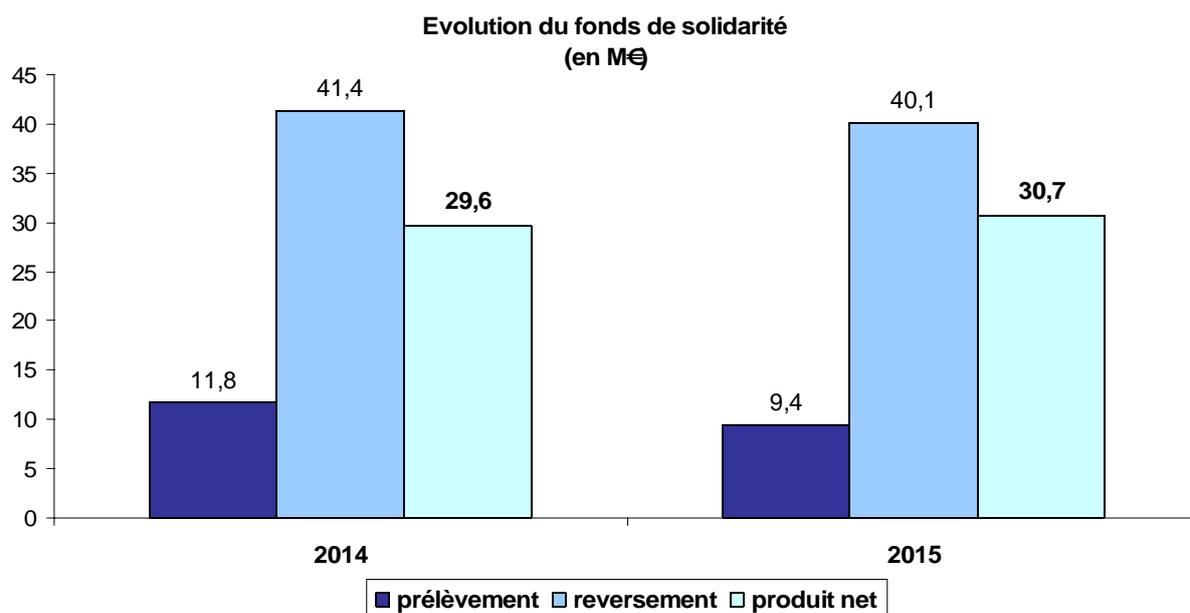


Le Fonds de solidarité des Départements

Le Département a perçu 40,131 millions d'euros au titre de ce fonds en 2015, contre 41,364 millions d'euros en 2014.

Cependant, le produit net de ce fonds a augmenté, puisque la contribution concomitante du Département a baissé davantage que la recette n'a diminué (9,412 millions d'euros en 2015 contre 11,775 millions d'euros en 2014).

Finalement, la recette nette issue du fonds de solidarité des départements s'est élevée à 30,719 millions d'euros en 2015, contre 29,589 millions d'euros en 2014.



IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 – ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	644,148	675,156	673,079	4,49 %	99,69 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Impositions avec et sans pouvoir de taux	644,148	675,156	673,079	4,49 %	99,69 %

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

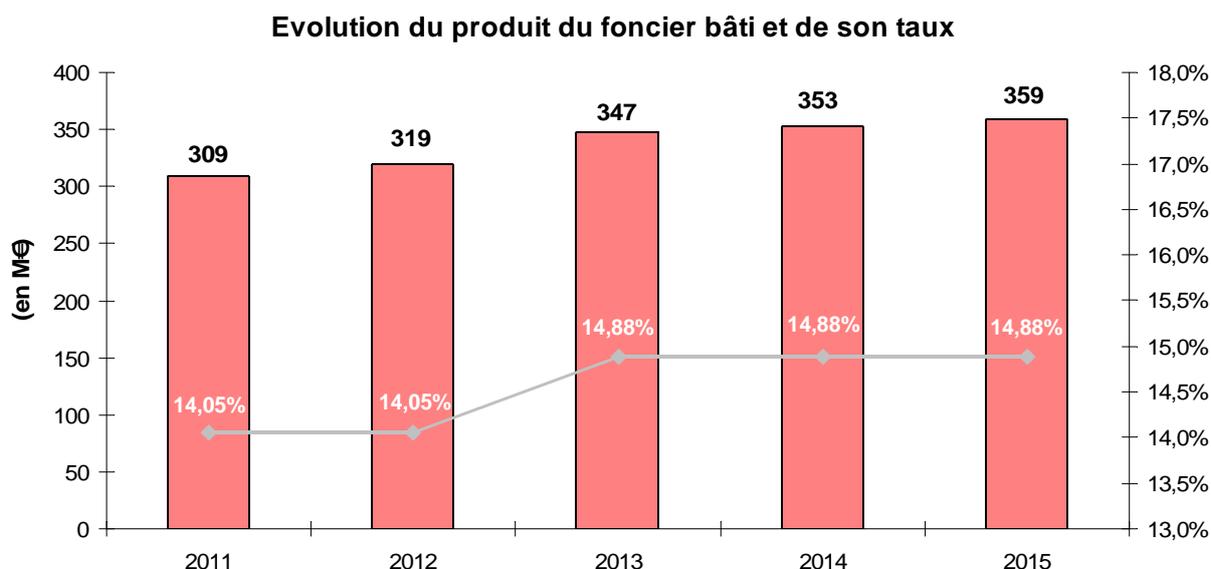
Mission: Finances

Le produit des recettes de ce chapitre s'est élevé à 673,079 millions d'euros en 2015, en hausse de 4,49 % par rapport à 2014. Il se décompose ainsi :

1) Les ressources en progression

La taxe foncière sur les propriétés bâties

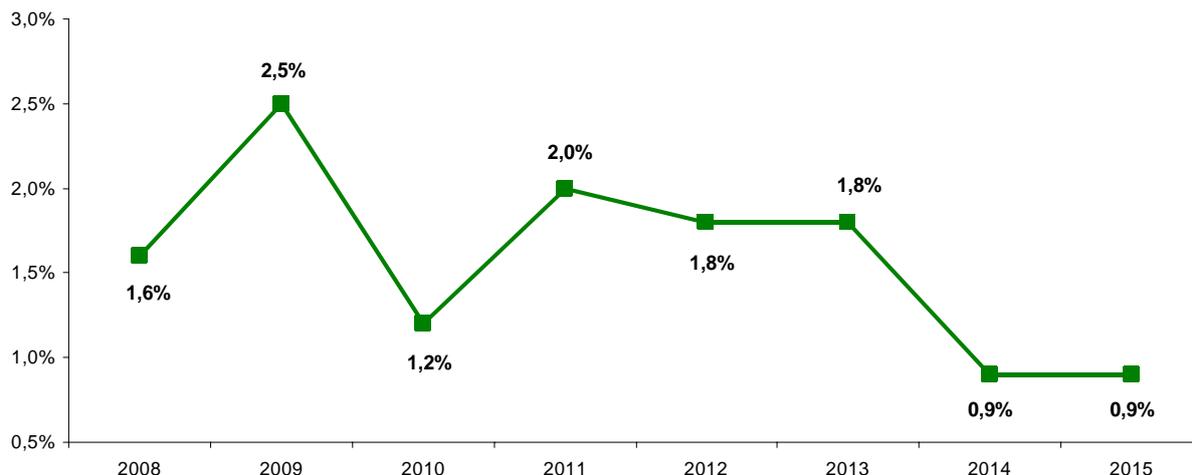
La taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département s'est élevée à 359,427 millions d'euros en 2015, ce qui représente une progression de 1,8 % par rapport à l'année 2014 (352,623 millions d'euros).



Le Département ayant à nouveau maintenu le taux de cette taxe à hauteur de 14,88 % en 2015, cette augmentation est due à deux éléments :

- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières de 0,9 % votée en loi de finances pour 2015;

Evolution de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières

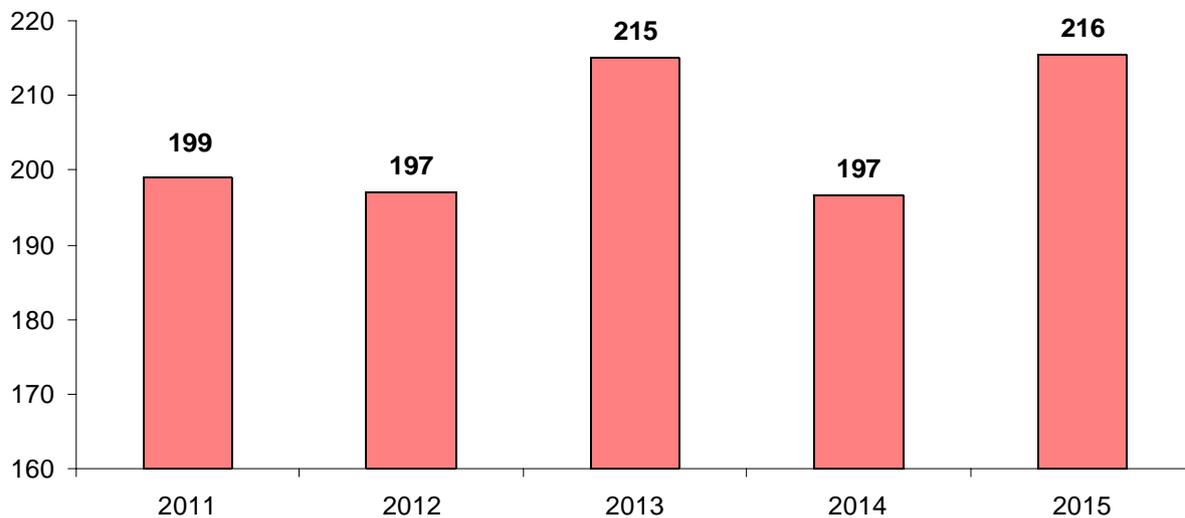


- une augmentation physique des bases de 0,9 %.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est assise sur la valeur ajoutée créée par les entreprises. Son évolution est donc très volatile. Son produit a atteint 215,554 millions d'euros en 2015, contre 196,757 millions d'euros en 2014. Il progresse donc de 9,6 % en 2015, après une diminution de 8,4 % en 2014.

Evolution de la CVAE (en M€)



Les frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti

La loi de finances pour 2014 a acté le transfert aux Départements, dans un fonds ad hoc, de la totalité de la ressource fiscale que l'Etat percevait au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Département a ainsi perçu dans ce cadre 25,115 millions d'euros en 2015, contre 23,249 millions d'euros en 2014, en progression de 8,03 %.

Le Fonds de Solidarité des Départements d'Ile de France

Ce fonds, créé en 2014 et doté de 60 millions d'euros, est réparti en fonction d'un indice synthétique utilisant pour moitié des critères socio-économiques de la population des Départements (revenu moyen par habitant, proportion d'allocataires du RSA, proportion de bénéficiaires d'aides au logement).

Le Département a perçu 28,577 millions d'euros au titre de ce fonds en 2015, contre 28,398 millions d'euros en 2014 (soit + 0,6 %).

Le Fonds de Péréquation sur la CVAE

Depuis 2013, le Département de Seine-Saint-Denis est bénéficiaire du fonds de péréquation de la CVAE, grâce à l'orientation des critères d'éligibilité à ce fonds en faveur des caractéristiques socio-économiques des territoires plutôt qu'à travers le potentiel financier.

Le produit s'est élevé à 5,126 millions d'euros en 2015, contre 3,641 millions d'euros en 2014 (soit + 40,8 %).

Les Indemnités Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Le Département a reçu 1,247 million d'euros d'IFER en 2015, contre 1,021 million d'euros en 2014 (soit + 22,2 %).

2) Les ressources en diminution ou en reconduction

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Bien que située dans le chapitre consacré à la fiscalité, cette recette s'apparente à une dotation versée par l'Etat, à l'occasion de la réforme de la fiscalité locale.

Le produit perçu par le Département est figé depuis 2013 et s'élève à 37,268 millions d'euros.

Les rôles supplémentaires

Le montant perçu en 2015 par le Département a été de 0,767 million d'euros en 2015. Il est en diminution de 35,6 % par rapport à 2014 (1,191 million d'euros).

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 – ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	425,851	400,574	395,181	-7,20 %	98,65 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Missions :					
- Autonomie	14,070	15,036	15,016	6,73 %	99,87 %
- Ecologie urbaine	0,028	0,950	0,821	2846,49 %	86,46 %
- Enfance et famille	27,700	25,364	25,631	-7,47 %	101,05 %
- Finances	372,650	347,129	346,223	-7,09 %	99,74 %
- Ressources humaines	1,726	2,971	1,146	-33,61 %	38,56 %
- Solidarité, insertion, santé	7,381	6,648	4,408	-40,28 %	66,30 %
- Supports internes	1,572	1,800	1,554	-1,13 %	86,35 %

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

Mission: Autonomie

Programme: Personnes handicapées

Les recettes réalisées à ce chapitre au titre du programme Personnes Handicapées, s'établissent à 15,016 millions d'euros.

Les recettes relatives à la contribution de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) représentent 12,663 millions d'euros, en progression de 2,09 % par rapport à l'exercice précédent. Comparativement, les dépenses à hauteur de 44,681 millions d'euros ont progressé de 8,9 %.

Les autres recettes émanent du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) et de la Région Ile-de-France pour 2,353 millions d'euros. Ces recettes s'inscrivent dans le cadre du dispositif de Transports spécialisés qui s'appuie depuis le 1^{er} août 2014 sur un marché public en remplacement de la délégation de service public. Ce changement de gestion du service n'impacte pas les recettes versées par le STIF et la Région Ile-de-France qui correspondent à 2/3 de la dépense.

Mission: Écologie urbaine

Dans le cadre du transfert de la gestion du Parc de la Poudrerie, le Département reçoit une participation de la Région Ile-de-France. A ce titre, 0,821 million d'euros ont donc été recouvrés dont 0,500 million d'euros correspondant à un reliquat sur exercice antérieur.

Mission: Éducation et jeunesse

Les recettes réalisées au titre de ce chapitre s'établissent à 0,209 million d'euros et se composent principalement de financements européens dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'Allemagne sur l'orientation stratégique et l'apprentissage des collégiens (0,173 million d'euros).

Mission: Enfance et Famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes provenant de l'activité des crèches départementales s'élèvent en 2015 à 16,915 millions d'euros, elles correspondent à la participation de la Caisse d'allocations familiales versée au titre de la «Prestation de service unique» (PSU).

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

La réalisation de recettes pour l'exercice 2015 s'élève à 8,715 millions d'euros.

La recette de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) concernant l'activité de PMI et de planification familiale mise en œuvre par le Département s'établit 8,464 millions d'euros, tenant compte de la mise en application de la nouvelle convention à partir du 1^{er} janvier 2015.

D'autres participations ont été réalisées :

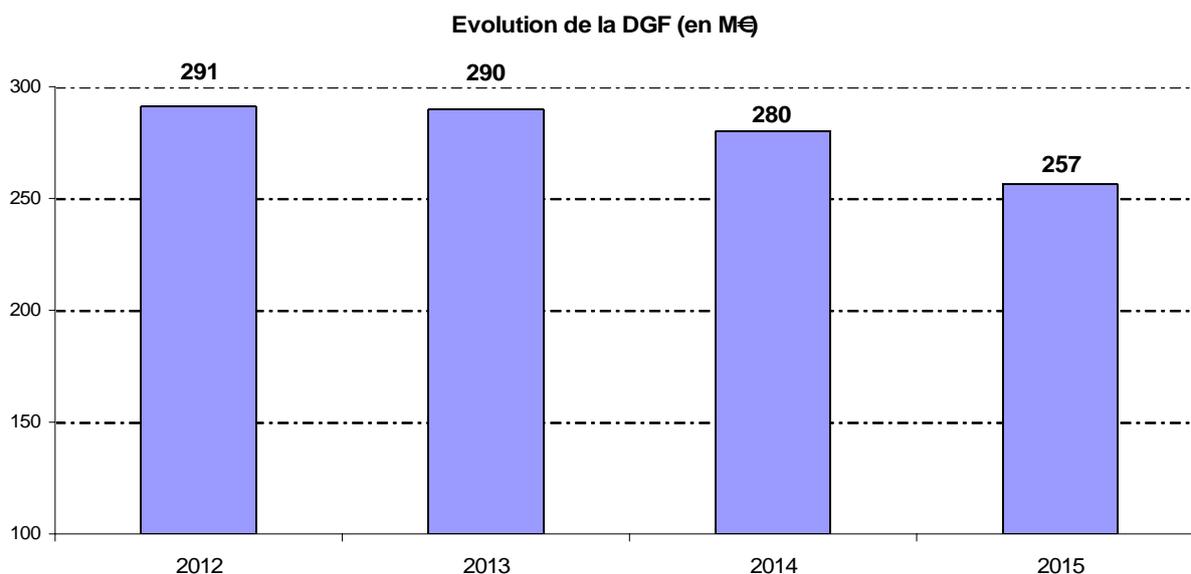
- 0,091 million d'euros au titre de l'appel à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- 0,105 million d'euros dans le cadre de la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du SIDA ;
- 0,054 million d'euros pour les projets s'inscrivant en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Mission: Finances

Ce chapitre regroupe également les dotations versées par l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

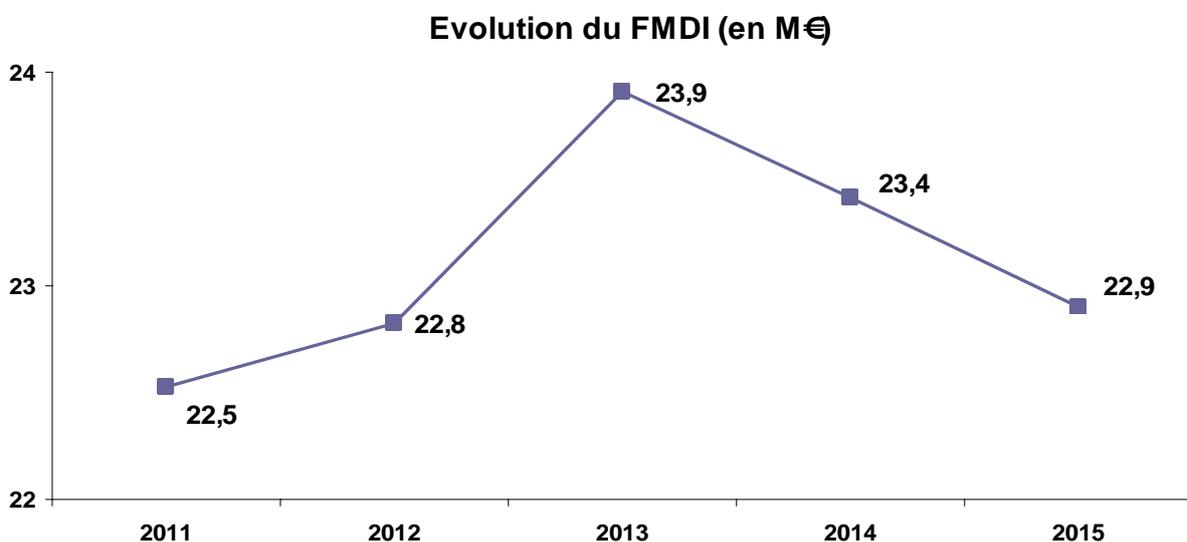
Le montant total de la DGF s'élève à 256,562 millions d'euros en 2015, contre 280,028 millions d'euros en 2014. Cette baisse de la DGF correspond principalement à la participation du Département à la réduction du déficit public décidée par l'Etat à hauteur de 22,176 millions d'euros.



La baisse totale de la DGF du Département devrait dépasser 70 millions d'euros entre 2013 et 2017.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)

Ce fonds représente une recette de 22,934 millions d'euros en 2015, en baisse de 2,1 % par rapport à 2014 (23,416 million d'euros). C'est la seconde année consécutive que le produit du FMDI diminue.



La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)

Le produit de la DGD reçu en 2015 s'élève à 6,784 millions d'euros, soit le même montant qu'en 2014.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Le montant de cette dotation est figé depuis 2013 et s'élève chaque année à 48,055 millions d'euros.

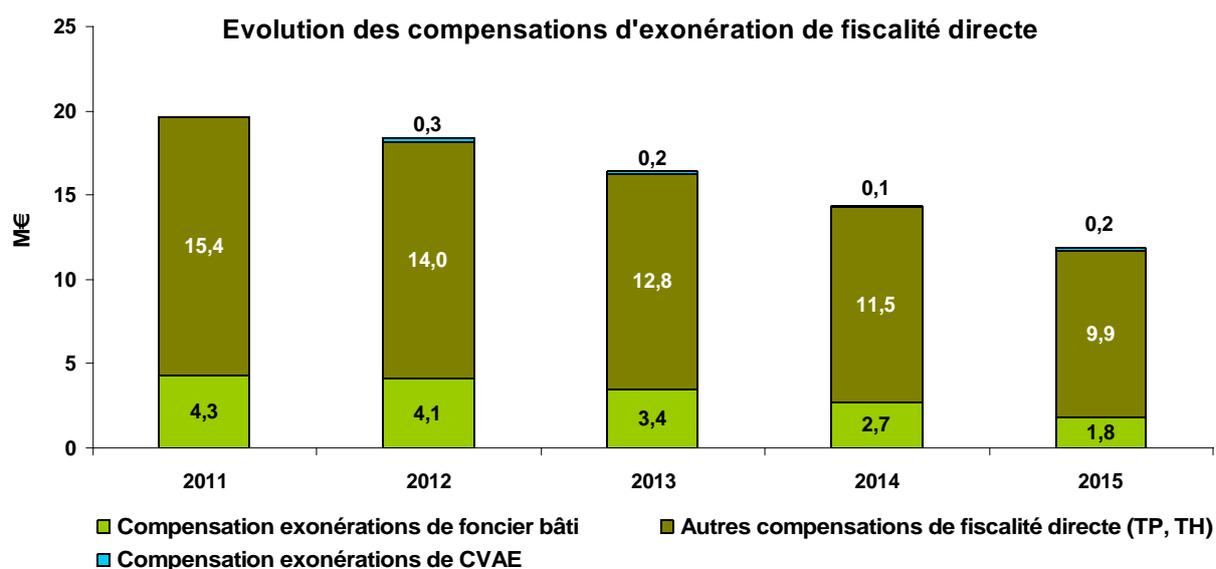
Les dotations de compensation liées aux allègements de fiscalité décidés par l'État

Elles s'élèvent au total à 11,888 millions d'euros en 2015 et comprennent :

- la dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (représentant le montant des compensations versées avant la réforme au titre de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle pour 9,917 millions d'euros (-14,0 % par rapport à 2014) ;
- la dotation de compensation des exonérations de la taxe sur le foncier bâti pour 1,815 millions d'euros (-33,8 % par rapport à 2014).

Ces dotations servent de variable d'ajustement au moment de la fixation de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités locales par l'Etat, et ce fait diminue chaque année.

- la dotation de compensation en matière de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 0,156 million d'euros (+ 57,3 % par rapport à l'année 2014, mais -49,7 % entre 2013 et 2014). Cette dotation évolue en dent de scie suivant les années.



Mission: Ressources humaines

Les recettes perçues à ce titre en 2015 s'élèvent à 1,146 million d'euros et proviennent principalement :

- des compensations versées au titre des emplois aidés recrutés au sein des services départementaux (Emplois d'avenir, Contrats d'accompagnement dans l'emploi et Contrats unique d'insertion : 0,712 million d'euros) ;
- des remboursements des rémunérations de personnels départementaux mis à disposition (0,316 million d'euros) ;

- du versement par la Région des primes d'apprentissage relatives à l'accueil d'apprentis dans divers services départementaux (0,047 million d'euros) ;
- des subventions provenant du Fonds national de prévention au titre du soutien à la politique conduite en matière de prévention des risques individuels et collectifs au travail (0,060 million d'euros).

Mission: Solidarité, insertion, santé

Les recettes réalisées s'élèvent à 4,408 millions d'euros et se ventilent entre les trois programmes suivants :

Programme: Accompagnement social

Au titre de l'accompagnement social, 2,174 millions d'euros ont été recouverts :

- une participation des bailleurs sociaux au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,649 million d'euros ;
- une contribution des fournisseurs d'énergie à hauteur de 1,525 million d'euros.

Programme: Prévention des conduites à risques

Les recettes constatées en matière de prévention des risques s'établissent à 0,470 million d'euros provenant pour l'essentiel des participations de l'Etat, et de la Région Ile-de-France au fonctionnement de la structure «Tête à Tête» destinée à l'accueil des jeunes, ainsi qu'à la participation de Paris au fonctionnement de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, dont le siège est implanté à Pantin.

Programme: Prévention et promotion de la santé

Les recettes à hauteur de 1,764 million d'euros reposent sur :

- le maintien d'une participation au titre de la lutte contre la tuberculose (0,800 million d'euros) et de la prophylaxie des infections sexuellement transmissibles (0,333 million d'euros). La CPAM ayant définitivement remis en cause les financements afférents à ces deux actions de santé recentralisées, des négociations ont été engagées avec l'ARS en vue d'obtenir une compensation pérenne de la perte de recettes CPAM ;
- un versement de la CPAM en atténuation des dépenses engagées par le Département au titre de la vaccination : 0,417 million d'euros ;
- une participation de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Régionale de la Santé au titre du plan de dépistage systématique de la tuberculose : 0,214 million d'euros.

Mission: Supports internes

A ce chapitre sont retracées les participations de l'État aux frais de fonctionnement des locaux (maintenance et notamment remboursement des fluides) occupés par l'État mais appartenant au Département, conformément à la convention régissant les rapports d'occupation des cités administratives à hauteur de 1,551 million d'euros.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 75

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	64,494	48,935	40,846	-36,67%	83,47%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Missions:</i>					
-Autonomie	45,650	30,770	28,247	-38,12%	91,80%
-Enfance et famille	9,922	9,915	9,509	-4,16%	95,90%
-Ressources humaines	7,084	6,558	1,192	-83,18%	18,17%
- Supports internes	1,699	1,679	1,585	-6,73%	94,36%

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 75

Mission: Autonomie

Les recettes réalisées au compte administratif 2015 à ce chapitre s'élèvent à 28,247 millions d'euros.

Programme : Personnes âgées

Le total des recettes à hauteur de 21,942 millions d'euros (contre 34,445 millions d'euros en 2014) est en forte baisse, marquant une diminution de 36,3 % par rapport à l'exercice précédent principalement liée à la poursuite de la mise en place du paiement différentiel dans le cadre du dispositif de l'aide sociale à l'hébergement, qui a engendré un niveau de recettes de 19,724 millions d'euros (32,832 millions d'euros en 2014).

Ce changement des modalités permet au Département de ne régler aux établissements que la part qui lui est dévolue. Le Département n'effectue plus l'avance des frais ce qui amoindrit à la fois le montant des dépenses et celui des recettes. En conséquence, la charge nette pour le Département ne subit pas de baisse.

A cela s'ajoutent, 2,218 millions d'euros au titre de la carte améthyste.

Programme: Personnes handicapées

Les recettes s'élèvent à 6,304 millions d'euros. Elles sont également principalement liées à l'aide sociale à l'hébergement pour 5,414 millions d'euros (contre 8,631 millions d'euros en 2014). La diminution résulte comme pour le secteur des Personnes âgées de l'impact de la mise en place du paiement différentiel.

Les autres recettes concernent l'accompagnement des personnes handicapées à domicile à hauteur de 0,423 million d'euros relevant essentiellement des recettes de la régie des transports spécialisés pour 0,328 million d'euros. Cette recette était auparavant perçue directement par le délégataire dans le cadre de la délégation de service public.

Est également présent à ce chapitre, le remboursement par le GIP MDPH de la mise à disposition du bâtiment Erik Satie à Bobigny (0,468 million d'euros).

Mission: Enfance et Famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes imputées à ce chapitre en 2015, relatives à l'accueil des enfants dans les crèches départementales s'élèvent à 6,365 millions d'euros et comprennent:

- la participation des familles à hauteur de 6,309 millions d'euros ;

- la participation de l'Assistance Publique et de la SNCF pour l'accueil d'enfants de leurs personnels à hauteur de 0,056 million d'euros.

Programme: Aide sociale à l'enfance

Les recettes à hauteur de 3,110 millions d'euros sont principalement liées aux recouvrements sur les Départements suite à des procédures de dessaisissement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

La récupération de sommes indûment versées auprès des gestionnaires de centres de PMI et de planification familiale s'est établie à 0,034 million d'euros.

Mission: Ressources humaines

Les recettes constatées à hauteur de 1,192 million d'euros proviennent essentiellement du remboursement par la MDPH des frais de rémunérations des agents mis à sa disposition (1,116 millions d'euros).

Mission: Solidarité, insertion, santé

Programme: Accompagnement Social

Les recettes pour un total de 0,157 million d'euros sont issues des contributions versées par le SIAAP et VEOLIA dans le cadre des conventions passées au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Programme: Insertion

Les recouvrements s'élèvent à 0,029 million d'euros. Ils correspondent à la récupération des aides non intégralement utilisées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Mission: Supports internes

Programme: Logistique

A ce chapitre sont retracées, les recettes liées à la restauration des agents départements. Elle s'établissent à 0,522 million d'euros, ce montant tient compte des nouvelles modalités de paiement des repas par les agents départementaux à l'Européen 2.

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les recettes perçues en 2015 à ce titre s'établissent à 1,062 million d'euros, et proviennent respectivement des locations de biens immobiliers départementaux (0,883 million d'euros), de

recouvrements provenant d'un travail de régularisations de trop versés en matière de taxes locales ou de charges locatives (0,022 million d'euros), ainsi que des remboursements de sinistres intervenus sur des propriétés départementales (0,157 million d'euros).

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 – ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	11,901	15,752	24,198	103,34 %	153,62 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Missions :</i>					
- Finances	11,900	15,749	24,196	103,34 %	153,63 %

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

Mission: Finances

Les recettes constatées à ce chapitre au compte administratif 2015 s'établissent à 24,196 millions d'euros comprenant principalement :

- 5,072 millions d'euros constituées du produit des opérations de couverture de taux dont 1 million d'euros versé par Depfa au titre du réaménagement d'un swap en contentieux ;
- 16,971 millions d'euros versés par le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014– ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Recettes	12,027	1,814	11,635	-3,26 %	641,39 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
<i>Missions :</i>					
-Enfance et famille	2,441	1,495	1,243	-49,07 %	83,16 %
-Finances	4,456		8,771	96,84 %	
-Solidarité, insertion, santé	0,361	0,290	0,238	-33,94 %	82,26 %
-Supports internes	4,458	0,025	1,219	-72,65 %	

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

Selon la nomenclature comptable, le produit de cessions foncières est prévu (au budget primitif ou en décision modificative) en section d'investissement et réalisé en section de fonctionnement, relativisant d'autant le taux de réalisation de ce chapitre au compte administratif.

Par ailleurs, il enregistre les écritures comptables liées au solde de contre-passations non intégralement réalisées en dépenses, autres que celles relevant du chapitre 016 et du chapitre 017.

Mission: Éducation et Jeunesse

Le recouvrement des recettes s'établissent à hauteur de 0,095 million d'euros et concernent notamment des recettes issues des certificats d'économie d'énergie (0,032 million d'euros) dans le cadre de la recherche de nouvelles recettes et de l'optimisation de ces dernières.

Mission: Enfance et famille

Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes au chapitre s'établissent à 1,243 million d'euros.

Elles concernent, pour 1,015 million d'euros, l'aide de l'État au titre de l'évaluation des mineurs isolés étrangers prévue dans le cadre du dispositif de péréquation nationale. Cette somme correspond à une participation forfaitaire de 250 euros par jour sur une durée maximale de cinq jours pour 800 jeunes évalués. Les fonds perçus concernent les évaluations effectuées entre le 1^{er} octobre 2014 et le 1^{er} juillet 2015.

Les remboursements de frais de séjours (liés à des avoirs, des trop perçus sur prix de journées de la part des établissements...), ainsi que des remboursements d'allocations diverses s'élèvent à 0,227 million d'euros.

Mission: Finances

Le chapitre 77 comptabilise les écritures comptables liées au solde de contrepassations non intégralement réalisées en dépenses (autres que celles relevant des chapitres 016 et 015/017). Elles s'élèvent pour l'exercice 2015 à 8,771 millions d'euros. Un montant équivalent est enregistré en dépenses.

Mission: Solidarité, insertion, santé

Les recettes à hauteur de 0,238 million d'euros recouvrent :

- 0,174 million d'euros au titre de la prévention et du dépistage des infections par le virus VIH.
- 0,062 million d'euros pour la prévention bucco-dentaire, en lien avec le projet «M't Dents ».

Mission: Supports internes

Programme: Bâtiments départementaux

Un montant de 0,022 million d'euros de recettes correspond à des remboursements de dépenses de fluides de la part de l'État.

Programme: Logistique

Le Département a perçu 0,037 million d'euros de recettes issues de la cession de véhicules départementaux.

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les recettes perçues à ce titre en 2015 s'élèvent à 1,158 millions d'euros, et proviennent pour la plus large part des cessions immobilières conclues au cours de l'exercice (1,108 millions d'euros).

Les principales cessions immobilières ont concerné:

- la vente d'un terrain nu sis rue Jules Vedrine à Saint-Denis pour un montant de 0,328 million d'euros,
- la vente de terrain sis avenue Jean-Baptiste Clément et angle de la route de Saint-leu à Villetaneuse pour un montant de 0,220 million d'euros
- la vente d'un immeuble sis rue Denis Papin à Pantin pour un montant de 0,224 million d'euros,
- la vente d'un terrains sis 101 rue d'Aulnay à Sevran pour un montant de 0,136 million d'euros.

Des recettes ont également été perçues à hauteur 0,050 million d'euros au titre de remboursements de sinistres automobiles.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

CHAPITRE 78

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014 – ANNEE 2015

(En millions d'euros)

<i>Libellés</i>	CA 2014	BP 2015	CA 2015	<i>Variation 2014/2015</i>	<i>Taux de réalisation</i>
Recettes	12,974	50,519	50,519	289,38 %	100,00 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

<i>Libellés</i>	CA 2014	BP 2015	CA 2015	<i>Variation 2014/2015</i>	<i>Taux de réalisation</i>
- Reprise sur provision	12,974	50,519	50,519	289,38 %	100,00 %

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

CHAPITRE 78

Le montant total des reprises sur provisions sur l'exercice 2015 s'élève à 50,519 millions d'euros et se répartit de la façon suivante :

- reprise de provision constituée à hauteur de 24,500 millions d'euros, pour anticiper la baisse de la DGF ;
- reprise de provisions constitué au titre des procédures contentieuses à hauteur de 26,019 millions d'euros.

PRESENTATION
DU BUDGET ANNEXE
D'ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
Investissement

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2014- ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de réalisation
Dépenses	50,159	57,299	53,245	92,92 %
Recettes	38,330	57,299	39,629	69,16 %
CHARGE NETTE	11,829		13,616	

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de Réalisation
- Développement du patrimoine d'assainissement	9,146	6,67	5,406	81,07 %
- Gestion du réseau et des écoulements	19,075	26,455	24,350	92,04 %
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,246	1,445	1,370	94,81 %
- Finances assainissement dont:	20,692	22,732	22,119	97,30 %
- Prêts AESN	2,671	2,600	2,521	96,97 %
- Emprunts	0,729	3,305	2,998	90,71 %
- Quote-part de subvention d'investissement	4,044	4,010	3,929	97,98 %
- Déficit antérieur reporté	13,248	11,830	11,830	100,00 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	CA 2014	Prévu 2015	CA 2015	Taux de Réalisation
<i>Développement du patrimoine d'assainissement dont:</i>	3,633	4,583	2,825	61,64 %
- Subventions de l'AESN	0,509	1,938	1,491	76,93 %
- Autres subventions et remboursements	0,260	0,245		
- Remboursement de frais de raccordement	2,540	2,400	1,334	55,58 %
<i>Gestion du réseau des écoulements dont:</i>	1,407	2,757	3,458	125,42 %
- Subventions de l'AESN	1,407	2,634	3,214	122,02 %
- Travaux pour compte de tiers		0,123	0,244	198,78 %
<i>Finances assainissement dont:</i>	33,289	49,960	33,346	66,75 %
- Reprise du résultat n-1	13,248	11,830	11,830	100,00 %
- Prêt AESN	1,695	2,018	2,539	125,83 %
- Autres emprunts		0,308		
- Autofinancement		34,943	18,257	52,24 %

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au budget annexe s'établissent à 53,245 millions d'euros, en progression de 6,15 % par rapport à l'exercice précédent.

Action: Développement du patrimoine d'assainissement

Les réalisations de cette action s'élèvent à 5,406 millions d'euros :

- 1,794 million d'euros ont été consacrés aux bassins prioritaires avec l'achèvement du bassin Ru de Montfort à Aubervilliers et sa mise en service en mai 2015 (1,483 million d'euros) ainsi que la poursuite des travaux liés au bassin de retenue du Rouailler à Livry-Gargan (0,200 million d'euros). Des études ont été réalisées pour un montant de 0,111 million d'euros portant notamment sur le bassin des hauts de Montreuil;
- 3,612 millions d'euros ont été affectés à la construction du réseau, qui inclut la création de branchements (3,167 millions d'euros) ainsi que les travaux d'amélioration hydraulique (0,445 million d'euros).

Action: Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Un budget de 24,350 millions d'euros a été consacré en 2015 à la gestion du réseau, en progression de plus de 27 % par rapport à 2014. Ce budget se ventile entre les programmes suivants :

- *la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens* : 22,485 millions d'euros dont :
 - les canalisations non visitables (4,189 millions d'euros) ;
 - les collecteurs visitables (6,299 millions d'euros) ;
 - les réhabilitations individualisées portant sur les ouvrages situés Quai de Seine, rue Bouxin à l'Ile-Saint-Denis (1,014 million d'euros) et Avenue Emile Cossoneau, boulevard Paul Pambrun et rue Gambetta à Noisy-le-Grand (2,614 millions d'euros) ;
 - la connaissance du réseau (0,418 million d'euros) ;
 - les travaux préparatoires et de coordination (0,071 million d'euros) ;
 - les travaux effectués pour compte de tiers représentant un total de 7,990 millions d'euros et composés de l'achèvement d'une réhabilitation à Dugny près du site d'Eurocopter (0,109 million d'euros) et notamment des ouvrages d'assainissement liés aux opérations d'infrastructures de transports à hauteur de 7,880 millions d'euros dont notamment 1,038 million d'euros lié au prolongement du T1 de Noisy-le-Sec jusqu'à Val de Fontenay auxquels s'ajoutent

les crédits destinés à accompagner les opérations de transports en commun (Tzen3, T4, lignes 11 et 14) pour un montant de 6,842 millions d'euros

- la gestion automatisée du réseau d'assainissement : 1,380 million d'euros ;
- les travaux de sécurité sur le réseaux :0,173 million d'euros ;
- la fibre optique : 0,055 million d'euros ;
- les études : 0,135 million d'euros ;
- les grosses réparations : 0,109 million d'euros ;
- l'hydrologie :0,011 million d'euros.

Action: Bâtiments, équipements et moyens généraux

L'enveloppe financière réalisée à hauteur de 1,370 millions d'euros intègre :

- des travaux de modernisations et de grosses réparations du bâtiment administratif à hauteur de 0,706 million d'euros ;
- des dépenses à hauteur de 0,562 million d'euros qui ont permis de poursuivre la modernisation de l'infrastructure réseau ;
- l'acquisition et l'aménagement de véhicules pour un montant de 0,102 million d'euros, dont 0,085 million d'euros pour l'acquisition de 4 véhicules de type utilitaires.

Action: Finances

Les mouvements comptables et financiers s'établissent à 22,189 millions d'euros et se décomposent de la façon suivante :

- 5,516 millions d'euros de remboursement d'emprunt ;
- 0,130 million d'euros d'annulation de titres antérieurs ;
- 3,928 millions d'euros de quote-part de subvention d'investissement (mouvements d'ordre) ;
- 0,711 million d'euros d'intégration de frais d'études (opérations patrimoniales) ;
- 11,830 millions d'euros de reprise du déficit antérieur reporté (13,248 millions d'euros l'exercice précédent).

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées pour l'exercice 2015 s'élèvent à 39,629 millions d'euros.

Action: Développement du patrimoine d'assainissement

Les recettes réalisées à hauteur de 2,825 millions d'euros sont affectées aux projets suivants :

- *les bassins prioritaires*: 1,491 million d'euros de l'AESN en faveur du bassin Ru de Montfort à Aubervilliers ;
- *les branchements de particuliers*: 1,334 million d'euros de recettes liées à la réalisation de branchements neufs, remboursés au Département par les particuliers se raccordant à l'égout.

Action: Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Les subventions perçues s'élèvent à 3,458 millions d'euros a été perçue en 2015. Elles comprennent:

- les subventions versées par l'AESN relatives à des pré-études pour un montant de 0,145 million d'euros ;
- les subventions liées au programme de réhabilitations: 3,313 millions d'euros :
 - 0,320 million d'euros de subventions pour les réhabilitations de canalisations non visitables;
 - 1,569 million d'euros de subventions pour les réhabilitations de collecteurs visitables;
 - 0,581 million d'euros pour les réhabilitations intervenant sur différents sites : rue de Paris à Bobigny pour un montant de 0,139 million d'euros, Quai de Seine, rue Bouxin à l'Ile-Saint-Denis pour un montant de 0,200 million d'euros et Avenue Cossoneau, boulevard Pambrun et rue Gambetta à Noisy-le-Grand pour un montant de 0,242 million d'euros;
 - les remboursements de travaux pour compte de tiers pour un montant de 0,244 million d'euros;
 - et enfin les subventions et les remboursements relatifs aux réhabilitations d'ouvrages d'assainissement liées aux opérations d'infrastructures de tramways pour un montant de 0,599 million d'euros.

Action: Finances

La réalisation budgétaire s'élève à 33,346 millions d'euros. Elle enregistre les éléments suivants :

- les amortissements techniques: 18,976 millions d'euros (mouvements d'ordre) ;
- l'affectation du résultat de l'exercice précédent : 11,830 millions d'euros, écritures dépenses/recettes ;
- un recours à l'emprunt à hauteur de 2,539 millions d'euros auprès de l'AESN.

La section d'investissement présente donc un déficit comptable de 13,616 millions d'euros.

Parallèlement, l'excédent comptable de fonctionnement, s'élevant à 22,088 millions d'euros, sera en partie affecté au financement du déficit de la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
Fonctionnement

COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2014-ANNEE 2015

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
Dépenses	43,504	62,147	43,800	0,68 %	70,48 %
(hors autofinancement complémentaire)	(43,504)	(45,465)	(43,800)	0,68 %	(96,34 %)
Recettes	62,386	62,147	65,888	5,61 %	106,02 %
CHARGE NETTE	-18,882		-22,088		

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
-Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	9,220	10,618	10,141	10,00 %	95,51 %
-Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,820	1,928	1,555	-14,57 %	80,66 %
-Frais de personnel	13,430	13,734	13,017	-3,07 %	94,78 %
-Finances assainissement <i>dont:</i>	<i>19,023</i>	<i>35,766</i>	<i>19,007</i>	<i>-0,08 %</i>	<i>53,14 %</i>
. <i>Charge de la dette</i>	<i>0,218</i>	<i>0,261</i>	<i>0,195</i>	<i>-10,58 %</i>	<i>74,61 %</i>
. <i>Dotations aux amortissements</i>	<i>18,346</i>	<i>18,261</i>	<i>18,257</i>	<i>-0,49 %</i>	<i>99,98 %</i>
. <i>Autofinancement complémentaire</i>		<i>16,682</i>			

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION REALISEES DANS LE CHAPITRE

(En millions d'euros)

Libellés	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	Variation 2014/2015	Exécution 2015
-Participations liées aux branchements	2,386	1,800	2,148	-9,97 %	119,34 %
-Remboursement des travaux d'entretien du réseau du SIAAP et des communes	2,172	2,607	2,612	20,24 %	100,19 %
-Subvention AQUEx	2,220	1,446	2,724	22,71 %	188,40 %
-Redevance d'assainissement	46,676	42,640	44,606	-4,43 %	104,61 %
-Contribution du Département pour l'évacuation des eaux pluviales	1,441	1,441	1,441		100,00 %

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 43,800 millions d'euros en 2015, en progression de 0,68 % par rapport à l'exercice précédent.

Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 10,141 millions d'euros, en progression de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- *l'entretien du réseau* à hauteur de 6,694 millions d'euros, en progression de plus de 18 % dont 3,566 millions d'euros de dépenses relatives au curage (2,904 millions d'euros en 2014), 0,303 million d'euros de dépenses relatives aux espaces verts, 2,093 millions d'euros de dépenses réalisées au titre de la maçonnerie (0,986 million d'euros en 2014) et enfin de la remise en état des branchements pour un montant de 0,745 million d'euros ;
- *les études*: 0,163 million d'euros ;
- *la gestion automatisée du réseau*: 0,961 million d'euros ;
- *l'hydrologie*: 0,649 million d'euros ;
- *l'entretien du réseau SIAAP et des communes*: 1,509 million d'euros ;
- *la radio*: 0,164 million d'euros.

Action: Bâtiments, équipement, moyens généraux

Il a été consacré 1,555 million d'euros à l'entretien, la maintenance des bâtiments et des matériels.

Action: Ressources humaines

Les dépenses de personnel s'établissent à hauteur de 13,017 millions d'euros.

Action: Finances

Les mouvements comptables et financiers s'élèvent à 19,007 millions d'euros, comprenant principalement :

- les intérêts de la dette: 0,195 million d'euros (0,218 million d'euros en 2014) ;
- les commissions liées au recouvrement de la redevance: 0,463 million d'euros ;
- les dotations aux amortissements: 18,257 millions d'euros.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 65,888 millions d'euros contre 62,386 millions d'euros en 2014. Elles recouvrent principalement :

- la redevance d'assainissement: 44,606 millions d'euros contre 46,676 millions d'euros en 2013, soit une diminution de 4,43 % essentiellement due à un retard de facturation de l'exercice précédent moins important qu'en 2014 puisque le taux de la redevance est resté inchangé (52 centimes d'euros par m³ d'eau consommée) ;
- les participations de divers tiers pour les travaux exécutés pour leur compte :
 - les remboursements du SIAAP et des Communes: 2,612 millions d'euros ;
 - les participations pour raccordement à l'égout : 2,148 millions d'euros.
- la redevance fibre optique : 0,614 million d'euros ;
- l'aide à la qualité d'exploitation Aquex : 2,724 millions d'euros de l'AESN dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du système d'exploitation ;
- la contribution du Département pour l'évacuation des eaux pluviales : 1,441 million d'euros, en reconduction par rapport à l'exercice précédent ;
- la quote-part des subventions d'investissement (mouvement d'ordre) : 3,929 millions d'euros. Les subventions d'équipement, servant à réaliser des immobilisations qui seront elles-mêmes amorties, doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné ;
- la reprise de résultat de l'exercice précédent : 7,053 millions d'euros.